



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Première Commission

4^e séance plénière

Mercredi 4 octobre 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Boukadoum (Algérie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations, je rappelle à toutes les délégations que la liste évolutive des orateurs pour cette phase de nos travaux a été close hier, à 18 heures, conformément à notre programme de travail et à notre calendrier. J'espère que toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant le débat général se sont inscrites sur la liste des orateurs avant cette échéance.

Je rappelle également aux délégations l'ouverture demain de la liste des orateurs pour le débat thématique, qui commencera la semaine prochaine, le jeudi 13 octobre. Pour la commodité des délégations, le personnel du Secrétariat est présent dans cette salle afin d'aider les membres à s'inscrire directement ou par e-Speakers. Ceux qui souhaitent s'inscrire au titre de chacun des groupes doivent le faire dès que possible.

La Commission en vient maintenant à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Je prie instamment les

délégations qui vont prendre la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que vos qualités diplomatiques et votre vaste expérience contribueront sans nul doute au succès des travaux de la Commission et à la réalisation de ses objectifs. Soyez assuré de toute la coopération de ma délégation aux fins du succès de votre mandat.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée au nom du Groupe des États arabes et à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non-alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Les efforts internationaux et régionaux de désarmement constituent une source d'espoir et d'optimisme alors que l'on prend conscience à l'échelle mondiale de la nécessité de se débarrasser de tous les types d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, qui représentent une menace fondamentale à la paix et à la sécurité internationales. Conformément à son engagement à l'égard des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes de légitimité internationale, qui constituent les piliers fondamentaux de sa politique étrangère, le Royaume d'Arabie saoudite attache une importance particulière au renforcement du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-30887(F)



Document adapté

Merci de recycler



rôle des Nations Unies dans tous les domaines, s'agissant en particulier des questions de paix et de sécurité internationales et de désarmement. Elle a la conviction que ces questions forment un tout indissociable en l'absence duquel le monde ne peut vivre dans la paix et la stabilité.

Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales exige une réelle volonté politique et une forte détermination de tous les États, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, afin que nous puissions nous passer de la dépendance aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive comme outils de sécurité nationale. Dans ce contexte, mon pays se félicite de la proclamation du 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, en tant qu'avancée positive dans la poursuite de ce noble objectif.

Bien que nombre de régions soient parvenues, grâce à la coopération des pays de ces régions et à leur prise de conscience de l'inévitabilité de la coexistence, à établir des zones exemptes d'armes nucléaires, nous voyons qu'au Moyen-Orient, les efforts internationaux et régionaux visant à en faire une zone exempte d'armes nucléaires n'ont pas abouti, et ce en raison du refus par l'État d'Israël de toute action allant dans ce sens. Il est vraiment regrettable que le consensus international et la volonté pressante de la région de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires s'opposent à l'obstruction d'Israël, empêchant ainsi les peuples de la région de réaliser leurs aspirations de vivre dans une zone exempte de la terreur des armes nucléaires.

Le Royaume d'Arabie saoudite déplore l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 à parvenir à un accord sur le document final, ce qui a perturbé les efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cela a jeté le doute sur la crédibilité du Traité et encouragé les pays de la région à se lancer dans la course à l'acquisition d'armes nucléaires. À cet égard, mon pays réaffirme le droit inhérent aux États de la région à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux normes et directives de l'Agence internationale de l'énergie atomique et sous sa supervision.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'importance de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur

leur destruction. Il convient de noter qu'il a été l'un des premiers pays à avoir adhéré aux conventions internationales relatives à l'interdiction des armes de destruction massive. Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite des rapports publiés par le Conseil de sécurité concernant le Mécanisme d'enquête conjoint et exige que ceux qui ont utilisé des armes chimiques en Syrie aient à en répondre.

Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas notre satisfaction pour les efforts déployés par le Conseil de sécurité, et en particulier par le Comité créé par la résolution 1540 (2004), pour contrôler et prévenir la fourniture de toute forme d'aide à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. À cet égard, je tiens à souligner l'importance de la mise en œuvre de ladite résolution afin de limiter l'accès de ces organisations aux armes de destruction massive, et d'intensifier le contrôle des fournisseurs de services nucléaires afin de veiller à ce qu'ils ne remettent pas des matières ou des technologies nucléaires à des entités illégales.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne qu'il importe d'appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ce programme a mis en évidence les nombreux problèmes qui ont une incidence négative sur la stabilité des pays, ainsi que sur la paix et la sécurité aux niveaux national et régional. C'est ce qui a conduit le Royaume à prendre une série de mesures administratives conservatoires et adopter une politique visant à promouvoir et renforcer les mécanismes de coopération et de renforcement de la confiance afin de faire face à cette crise dévastatrice à tous les niveaux. Dans ce contexte, le Royaume d'Arabie saoudite se félicite du document final de la sixième Réunion biennale des États parties au Programme d'action, qui s'est tenue récemment à New York. Nous espérons que ce consensus international se poursuivra pendant la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, en 2018.

Le Royaume d'Arabie saoudite insiste sur la nécessité de limiter l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Les accords juridiques internationaux ont joué un rôle positif dans la promotion et la réglementation des activités liées à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Il faut tenir compte du fait que l'espace

extra-atmosphérique constitue le patrimoine commun de toute l'humanité. Par conséquent, tout effort visant à en réglementer l'utilisation ne doit pas être préjudiciable au droit inhérent de tous les États à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Le Royaume souligne également l'importance d'une coopération internationale multilatérale afin de renforcer la sécurité de l'information et de sécuriser les intérêts nationaux sur la toile mondiale, l'Internet.

Enfin, le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu qu'avec de la volonté, la communauté internationale, il sera possible de trouver des solutions rationnelles à tous les problèmes qui font obstacle à notre capacité de résoudre nombre de questions soumises à la Commission pour examen.

M^{me} Dalliafor (Suisse) : Permettez-moi en tout premier lieu, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Commission. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Les deux essais nucléaires ainsi que les multiples tests de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée ont marqué l'année écoulée. Ils constituent une menace à la fois pour le régime de non-prolifération nucléaire et la sécurité internationale. La Suisse condamne vivement ces actes, qui violent de multiples résolutions du Conseil de sécurité, et exhorte la République populaire démocratique de Corée à respecter les résolutions du Conseil de sécurité ainsi qu'à réintégrer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les défis liés à l'arme nucléaire ne se limitent pas à la péninsule coréenne. L'évolution de la situation sécuritaire entre certains États et alliances disposant de l'arme nucléaire est également préoccupante, tout comme le sont les programmes de modernisation des arsenaux nucléaires et l'absence de progrès dans de nombreux domaines clefs, comme par exemple celui des doctrines. Ces éléments soulignent une fois encore la nécessité d'avancer le plus rapidement possible vers un monde exempt d'armes nucléaires à travers la pleine réalisation des dispositions du TNP.

Le Groupe de travail chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a siégé cette année, a constitué une importante occasion de se pencher sur les différentes mesures nécessaires à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Si la Suisse s'est abstenue

lors de l'adoption du rapport du Groupe, elle partage néanmoins un nombre important d'éléments y figurant et le considère comme particulièrement riche en termes de substance.

La Suisse partage pleinement la notion selon laquelle la réalisation de multiples mesures est requise pour établir et maintenir un monde exempt d'armes nucléaires. De nouveaux instruments juridiquement contraignants tout comme la réalisation de mesures d'ordre pratique seront nécessaires. L'arme nucléaire est la seule catégorie d'armes de destruction massive non prohibée. La Suisse considère que plusieurs avenues prometteuses existent afin de combler cette lacune juridique. Elle reste convaincue que la portée et l'efficacité de tout nouvel instrument seront d'autant plus conséquentes qu'il sera soutenu par le plus grand nombre, et notamment par des États incluant l'arme nucléaire dans leur concept de sécurité. Dans ce contexte, il nous semble nécessaire que tout processus de négociation à venir s'appuie sur des paramètres favorisant une participation aussi inclusive que possible.

Le Groupe de travail a par ailleurs identifié un important nombre de mesures pratiques essentielles pour aller de l'avant. Ceci concerne en particulier les domaines de la transparence et de la réduction des risques, notamment l'abaissement des niveaux d'alerte des armes nucléaires. Le nouveau cycle d'examen du TNP, qui débutera en 2017, représente une importante occasion d'avancer dans la mise en œuvre de ces mesures.

Plusieurs événements ces dernières années sont venus souligner que les autres armes de destruction massive soulèvent également d'importants défis à la sécurité internationale. Malgré l'accession de la Syrie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) et la destruction des stocks qu'elle a déclarés, de multiples rapports font état de l'emploi répété de gaz chloré et d'autres armes chimiques dans le conflit frappant ce pays. Le Mécanisme d'enquête conjoint et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies est arrivé à la conclusion que les Forces armées arabes syriennes ont eu recours au gaz chloré dans deux des six cas sous examen, alors que le groupe auto-proclamé « État islamique » a utilisé du moutarde au soufre à une reprise. La Suisse condamne dans les termes les plus vifs l'emploi d'armes chimiques en Syrie, par tout acteur, en tout temps et toutes circonstances. Elle appelle par ailleurs à nouveau le Conseil de sécurité à référer ces cas à la Cour pénale internationale.

Pour sa part, la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB), qui se tiendra le mois prochain, fournira l'occasion de relever le défi de la mise en œuvre de cet instrument. Renforcer le processus intersession de la convention doit constituer un élément central de cet événement. Dans ce contexte, l'établissement d'un organe constitué d'experts mandatés pour suivre les développements scientifiques et technologiques pouvant affecter la convention est essentiel, les avancées dans ce domaine étant de plus en plus rapides avec des conséquences potentielles importantes pour la Convention.

Les défis posés par la rapidité et la portée des développements technologiques ne se limitent pas au domaine biologique. Les avancées en matière d'intelligence artificielle, de robotique, d'impression 3D ou encore dans le domaine des nanotechnologies posent d'importantes questions à la communauté du désarmement. Ces développements débouchent sur nombre d'applications positives pour nos sociétés. Parallèlement, certaines applications militaires de ces avancées peuvent soulever d'importants défis en termes d'application de normes existantes, notamment du droit international humanitaire. Le double usage potentiel de ces nouvelles technologies soulève pour sa part des questions de prolifération.

Nous estimons important que la communauté du désarmement prête une attention particulière à la question. Nous saluons le fait que la Convention sur certaines armes classiques se soit saisie de la thématique des systèmes d'armes létaux autonomes, et espérons qu'elle établira lors de sa prochaine Conférence d'examen un Groupe d'experts gouvernementaux bénéficiant d'un mandat robuste concernant la poursuite des travaux dans ce domaine. Nous estimons tout aussi essentiel d'inscrire un processus de suivi ou de veille technologique dans les différents processus ou instruments de désarmement, à l'instar de ce qui se fait déjà dans le cadre de la CIAB. Afin d'approfondir plus en détail cette thématique de l'impact des nouvelles technologies sur la sécurité internationale et le désarmement, la Suisse tiendra, demain, jeudi 6 octobre, un événement parallèle avec l'UNIDIR, le James Martin Center et le Bureau des affaires de désarmement.

Nous souhaitons remercier le Haut représentant pour les affaires de désarmement d'avoir appelé notre attention sur les arriérés de paiement concernant

plusieurs traités de désarmement, et avons pris note des conséquences que cela pourrait avoir pour la prochaine réunion de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel à Santiago du Chili. Il est à notre sens impensable qu'une réunion d'une telle importance puisse être repoussée. Nous appelons les États concernés et l'ONU à prendre toutes les mesures nécessaires afin que la réunion de Santiago puisse se tenir comme prévu.

Les conflits en cours à travers le monde ont souligné cette année encore les conséquences humanitaires de certaines armes classiques et les défis qu'elles soulèvent au regard du droit international humanitaire. Il s'agit là d'un sujet d'importance centrale sur lequel nous ne manquerons pas de revenir en détail dans le cadre du débat thématique portant sur cette catégorie d'armes.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Soyez assuré, Monsieur le Président, du plein appui de ma délégation. L'ONU a été créée parce que les dirigeants mondiaux savaient qu'ils ne pourraient garantir la sécurité chez eux que s'ils coopéraient, en tant que communauté de nations, pour assurer la sécurité sur l'ensemble du globe.

La sécurité revêt une importance particulière pour la Commission et mérite de notre part une plus grande. Quatre principaux défis vont orienter les priorités du Royaume-Uni en matière de sécurité pour la prochaine décennie : la menace croissante que représentent le terrorisme, l'extrémisme et l'instabilité; la résurgence de menaces étatiques; l'intensification de la concurrence entre États; l'incidence de la technologie, en particulier des menaces cybernétiques, et l'évolution générale de la technologie; l'érosion d'un ordre international fondé sur des règles, rendant ainsi plus difficile l'obtention d'un consensus pour faire rempart contre les menaces à l'échelle mondiale. J'aimerais rendre compte de chacune des contributions du Royaume-Uni pour relever ces défis.

Le Royaume-Uni dispose de la volonté et de l'aptitude nécessaires pour travailler dans les situations les plus délicates. Nous pouvons apporter d'importantes ressources et faire profiter de notre expertise, et nous avons chez nous des organisations de la société civile de niveau international. Nous nous sommes imposés en tant que leader mondial à travers notre Stratégie globale 2011 d'instauration de la stabilité outre-mer, qui englobe l'alerte rapide, la réponse aux crises et la prévention.

Nous continuerons d'être un membre loyal et permanent du Conseil de sécurité, d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'OTAN de consacrer 2 % de notre produit intérieur brut à la défense et d'apporter une contribution de premier plan aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, pour lesquels nous avons doublé notre engagement, notamment par de nouveaux déploiements en Somalie et au Soudan du Sud.

Nous continuerons d'honorer notre engagement de consacrer 0,7 % de notre produit intérieur brut au développement, en faisant fond sur les mesures que nous avons déjà prises pour réduire la pauvreté, remédier à l'instabilité et accroître la prospérité à travers le monde. Et nous ferons progresser la réalisation de objectifs de développement durable.

La démocratie, la primauté du droit, des gouvernements et des institutions ouverts et responsables, les droits de l'homme, la liberté d'expression, les droits à la propriété et l'égalité des chances, en particulier l'autonomisation des femmes et des filles, constituent les éléments fondamentaux des sociétés prospères. Ils réunissent de façon idéale les conditions menant à la sécurité et à la prospérité.

L'ordre international fondé sur des règles a permis à l'intégration économique et à la coopération en matière de sécurité de s'élargir, dans l'intérêt des peuples du monde. Il a fait beaucoup pour encourager le comportement prévisible des États et le règlement des différends sans recours à la violence. Il a conduit des États à élaborer dans leur propre pays des accords politiques et économiques favorisant l'ouverture des marchés, la primauté du droit, la participation et la responsabilisation. Le Royaume-Uni a toujours défendu ce modèle.

Le contexte, cependant, a changé en raison de phénomènes tels que le rôle croissant des acteurs non étatiques, les retombées de la technologie et la transformation à long terme de la santé économique du Sud et de l'Est du monde. Ces changements engendrent de nouveaux défis et de nouvelles opportunités. L'ordre international fondé sur des règles a toujours fait dépendre son efficacité et sa légitimité de la participation et de la contribution actives de tous les États, en particulier des grands États, ainsi que de l'aptitude des institutions et de leurs partenaires à refléter les nouveaux défis et opportunités. Il sera par conséquent important de refléter la contribution des puissances montantes. Nous continuerons d'œuvrer avec nos partenaires afin

d'adapter l'ordre international fondé sur des règles pour qu'il puisse relever les nouveaux défis.

L'ordre international fondé sur des règles dépend également de l'application effective des critères et des lois s'appliquant à un large éventail d'activités et de comportements, des Conventions de Genève à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Des succès ont été obtenus, en particulier le travail accompli par le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, les États-Unis, la Chine, la Russie et l'Union européenne pour adopter et mettre en œuvre le Plan d'action global commun avec l'Iran afin qu'il s'acquitte de ses obligations de veiller à ce que son programme nucléaire ne soit destiné qu'à des fins pacifiques. Nous continuerons à soutenir la mise en œuvre de ce plan.

Certains États puissants et des acteurs non étatiques enfreignent de plus en plus les normes internationales qui leur paraissent être contraires à leurs intérêts, ou favoriser l'Occident. Les règles et les normes pour lutter contre la prolifération des armes illicites et des armes de destruction massive jouent un rôle vital dans notre sécurité. Le Royaume-Uni n'a cessé d'être en première ligne des efforts internationaux visant à lutter contre cette prolifération. Nous y consacrons des efforts importants et nous poursuivrons dans cette voie.

Nous continuerons de faire pression sur la Syrie afin qu'elle s'acquitte entièrement de ses obligations au titre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous appuierons les mécanismes mis en place par le Conseil de sécurité des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de veiller à ce que tous les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie aient à répondre de leurs actes.

Nous continuerons d'insister pour que la République populaire démocratique de Corée respecte les obligations que lui imposent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela implique de ne pas procéder à de nouveaux essais nucléaires, ou à des essais recourant à la technologie des missiles balistiques. Nous condamnons les deux essais nucléaires auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé cette année et ses essais de missiles balistiques. La République populaire démocratique de Corée est la seule nation à avoir mené des essais nucléaires de ce type au cours de ce siècle.

Nous nous sommes engagés à améliorer la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives. Dans le cadre du quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Washington, nous avons annoncé de nouveaux engagements très fermes, notamment celui de procéder au transport le plus important d'uranium fortement enrichi vers les États-Unis afin de prendre la tête des efforts internationaux destinés à renforcer la cybersécurité des centrales nucléaires, et d'investir plus de 10 millions de livres en 2016 dans l'amélioration des normes mondiales en matière de sécurité nucléaire. Nous appuyerons le rôle central joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le dispositif international et attendons avec intérêt la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, en décembre prochain. Nous continuerons de renforcer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés et de prendre des mesures efficaces en vue de parvenir à un monde plus sûr et plus stable, dans lequel les pays dotés d'armes nucléaires soient en mesure de renoncer à ces armes.

En qualité d'État responsable doté d'armes nucléaires, nous sommes attachés à l'objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires et nous sommes conscients des obligations qui nous incombent au titre des trois piliers du TNP. Nous travaillerons avec nos partenaires internationaux pour nous lutter contre la prolifération et progresser vers le désarmement multilatéral. Nous restons attachés au TNP et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous continuerons à faire campagne pour des négociations réussies sur un traité interdisant la production de matière fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la participation universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Le Royaume-Uni est attaché à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Face au nombre croissant d'activités étatiques et non étatiques dans l'espace, le risque d'un conflit dans l'espace pourrait conduire à l'établissement de principes non juridiquement contraignants régissant le comportement responsable applicable à toutes les nations et organisations menant des activités spatiales. Nous appuyons également fermement les mesures de transparence et de confiance, car nous y voyons un

moyen d'accroître la sûreté et la sécurité des activités spatiales. Nous attendons avec intérêt le rapport de l'année prochaine du Secrétaire général sur l'état de la coordination avec le système des Nations Unies concernant les mesures de transparence et de confiance dans l'espace. Nous nous félicitons du consensus réalisé en juin au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur une première série de 12 directives sur la viabilité à long terme des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler de manière constructive avec les autres nations afin de progresser sur les 20 projets de directive restants d'ici à 2018.

Le Royaume-Uni a été le principal architecte du système actuel des institutions et relations, et il a été en première ligne de son expansion depuis la fin de la guerre froide. Nous avons contribué à donner forme aux normes régissant le recours à la force, prévenir les conflits, faire progresser les droits de l'homme et la bonne gouvernance, promouvoir des relations commerciales ouvertes et équitables et appuyer la liberté de navigation.

Nous travaillerons avec nos alliés et partenaires pour renforcer et adapter les institutions et les règles existantes de façon qu'elles demeurent représentatives et efficaces. Nous nous emploierons à étendre les avantages découlant d'un ordre international fondé sur des règles en encourageant et en appuyant une plus grande coopération face aux défis mondiaux. En résumé, le Royaume-Uni a toujours été un membre fier et dynamique au cœur même de l'Organisation. Comme notre Premier Ministre l'a déclaré, ici-même à New York, le mois dernier, le Royaume-Uni sera un partenaire sûr, solide et fiable sur le plan international, fidèle aux valeurs universelles que nous partageons tous.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Je saisis cette occasion pour vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/71/PV.2), ainsi qu'à celle faite par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le désarmement nucléaire constitue un objectif à long terme de la communauté internationale. La prise

de conscience du pouvoir aveugle des armes nucléaires et de la menace existentielle qu'elles représentent pour l'humanité a été à l'origine de plusieurs initiatives et propositions visant leur élimination. Toutefois, bien peu a été réalisé et la menace que représentent les armes nucléaires pour la survie même de la civilisation n'a pas disparu et pourrait même s'amplifier. La dépendance continue à l'égard de ces armes de destruction massive et la mise en œuvre de vastes programmes de modernisation de ces armes par leurs principaux détenteurs sont incompatibles avec leurs engagements déclarés et leurs obligations juridiques envers le désarmement nucléaire. Ces incohérences nuisent au désarmement nucléaire et au régime de non-prolifération, menaçant non seulement les perspectives futures mais aussi les succès passés, avec des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité internationales. Face à ces engagements de longue date, non tenus, il incombe à tous les États Membres de l'ONU d'intensifier leurs efforts et d'étudier tous les moyens qui s'offrent à eux pour faire progresser le désarmement nucléaire. Tandis que les États dotés d'armes nucléaires assument le poids de leur responsabilité, les États non dotés d'armes nucléaires ont le droit, et même l'obligation, de rester engagés.

Préoccupé par les progrès limités accomplis jusqu'à présent, le Brésil a appuyé les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé en application la résolution 70/33, et l'adoption de son rapport final (voir A/71/371). Le Brésil approuve en particulier les recommandations visant la convocation en 2017, sous l'égide de l'Assemblée générale, d'une conférence chargée de négocier un traité relatif à l'interdiction des armes nucléaires.

Le Brésil sait fort bien qu'un traité d'interdiction n'est pas une fin en soi et qu'il devra être complété par d'autres mesures, y compris des mesures d'élimination et de vérification. Un traité doit être suivi de protocoles sur ces différentes questions, qui englobe au fil du temps toutes les mesures nécessaires pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, d'une manière souple et pragmatique. Néanmoins, un traité d'interdiction enverrait un message fort, à savoir que les armes nucléaires ne peuvent plus être perçues comme légitimes. Cela permettrait de renforcer le dispositif existant en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et de favoriser des engagements plus ambitieux sur d'autres aspects du désarmement.

Mon pays souligne à nouveau le rôle joué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le régime de non-prolifération et de désarmement et se dit prêt à continuer de travailler avec tous les pays dans le cadre du nouveau cycle d'examen, qui débutera en début d'année prochaine. Il incombe à tous les membres du Traité d'y participer de manière constructive afin de parvenir à une issue positive, en prenant notamment de nouveaux engagements ambitieux en matière de désarmement nucléaire. Une répétition de 2015 est tout simplement inacceptable si l'on souhaite que la pertinence et la crédibilité du Traité soient préservées.

Nous réaffirmons également notre volonté d'entamer des négociations sur tous les points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement conformément à un programme de travail convenu. Il faut remédier de toute urgence à la paralysie dans laquelle se trouvent la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies. À cet égard, nous appuyons les délibérations qui ont lieu au sein du Groupe d'experts gouvernementaux en vue de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'objectif étant d'actualiser et d'améliorer le mécanisme actuel de désarmement des Nations Unies.

Le Brésil a fermement condamné les récents essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée. De tels agissements nuisent au régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires et font obstacles aux efforts visant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous exhortons toutes les parties à reprendre sans plus tarder les Pourparlers à six sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

L'entrée en vigueur du TICE constitue la seule garantie juridiquement contraignante contre la reprise des essais nucléaires et doit être la priorité première des États concernés par le Traité. Les tentatives pour imposer de nouvelles obligations aux pays qui ont déjà joué leur rôle et ratifié le Traité, tout en préservant le statu quo actuel, ne peut qu'affaiblir la perspective de son entrée en vigueur. À ce propos, nous jugeons contre-productive la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, et nous désapprouvons l'immixtion du Conseil dans une question actuellement examinée par la Commission préparatoire de l'Organisation du TICE dans le cadre du mandat qui lui a été conféré par le

traité, sans tenir compte des vues et préoccupations de ses membres.

Il y a un demi-siècle, les nations d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris la décision, par le biais du Traité de Tlatelolco, de renoncer collectivement aux armes nucléaires et de créer la première zone exempte d'armes nucléaires au monde dans une région à forte densité de population. Le cinquantième anniversaire du Traité, qui sera célébré l'année prochaine, représente une étape importante sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'année 2016 marque un autre tournant important dans la diplomatie, puisque le Brésil et l'Argentine célèbrent le vingt-cinquième anniversaire de l'Accord bilatéral qui a créé l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'accord quadripartite, entre l'Argentine, le Brésil, l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de vérification des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique. En créant l'Agence et le Système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, l'Argentine et le Brésil ont adopté un accord qui était considéré auparavant comme impensable dans un domaine aussi sensible.

Le Brésil appuie le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et la création de nouvelles, en particulier au Moyen-Orient. Le Brésil exhorte toutes les parties prenantes à participer de manière constructive au prochain cycle d'examen du TNP afin d'aplanir leurs divergences et de remplir le mandat créé par la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui reste valide et ne peut être dissociée du Traité.

Pour le Brésil, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIA) illustre les efforts constants de la communauté internationale pour parvenir à un monde sans armes de destruction massive. Nous reconnaissons l'aptitude de l'Organisation à respecter sa nécessaire neutralité tout en s'acquittant de son mandat dans des circonstances difficiles. S'il convient de noter que le programme chimique déclaré de la Syrie a été démantelé dans une large mesure, nous voudrions souligner l'importance d'une coopération et d'un dialogue constants entre les acteurs pertinents pour clarifier les questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la Syrie. Malheureusement, des rapports troublants sur des incidents impliquant l'emploi à des fins hostiles de substances chimiques dans le conflit syrien n'appartiennent pas seulement au passé. Le Brésil condamne sans réserve l'emploi d'armes

chimiques par quiconque et en quelque circonstance que ce soit et renouvelle son plein appui au travail effectué par le Mécanisme d'enquête conjoint OIA-ONU.

La huitième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, en novembre, nous fournira la possibilité de renforcer l'efficacité du régime en prenant des décisions équilibrées pour favoriser la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention. En août dernier, en coopération avec l'Union européenne et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, le Brésil a été heureux d'accueillir un atelier régional consacré aux préparatifs de la Conférence d'examen.

En tant que pays en développement disposant d'un programme spatial pacifique, le Brésil accorde une haute priorité à l'objectif tendant à prévenir la militarisation de l'espace. Depuis 2004, un nombre croissant d'États ont adopté une politique consistant à ne pas déployer d'armes dans l'espace en premier. Nous y voyons là un engagement politique en tant que mesure de confiance, et une première étape vers l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir la militarisation de l'espace. Aussi, conscients de l'urgence de prendre de nouvelles mesures efficaces dans ce domaine, nous avons coparrainé avec la Fédération de Russie un projet de résolution, intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ». Nous invitons tous les États qui partagent l'objectif de la préservation d'un espace exempt d'armes à appuyer ce projet de résolution.

Le Brésil est favorable au renforcement des normes et principes multilatéraux applicables au comportement des États dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le contexte de la sécurité internationale de façon à garantir la libre circulation de l'information et le respect des droits de l'homme, en particulier le droit au respect de la vie privée. La reconnaissance du fait que le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies s'appliquent au comportement des États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications ouvre la voie à un environnement numérique stable et pacifique. En outre, la communauté internationale doit examiner la nécessité de mettre en place un cadre juridique spécifique pour faire face aux défis qui se posent à nous dans ce domaine. Ce cadre permettrait, notamment, de

dresser une liste de comportements prohibés, tels que l'utilisation d'armes en premier; l'altération de la chaîne d'approvisionnement; l'introduction intentionnelle de vulnérabilités dans les systèmes ou les réseaux et la compromission de la sécurité de l'information d'autres États. Le Brésil encourage les États Membres à envisager l'adoption d'une norme de « non-utilisation en premier » relative aux opérations offensives utilisant les TIC. Une telle norme réduirait le risque d'une course globale aux armements liée aux TIC et rassurerait la communauté internationale sur le fait que les TIC ne seront pas utilisés en tant qu'instruments d'agression.

L'universalité du Traité sur le commerce des armes demeure l'une des grandes priorités pour la communauté internationale. Il est important que les pays, en particulier les grands exportateurs d'armes, adhèrent au Traité si l'on veut éviter que les effets négatifs du commerce international non réglementé des armes sur la paix et la stabilité mondiale se poursuivent. Le Brésil a signé le Traité, le 3 juillet 2013, le jour même de son ouverture à la signature. Le Brésil a depuis longtemps adopté un système national de contrôle des exportations qui respecte dans une large mesure les obligations découlant du Traité. Même si quelques modifications mineures devront être apportées à notre législation afin que notre système soit pleinement compatible avec les nouvelles obligations, l'objectif et le but du Traité sur le commerce des armes font d'ores et déjà partie de notre pratique quotidienne.

Le succès des négociations du Traité sur le commerce des armes ouvre la voie à d'autres processus qui se trouvent à un carrefour politique. Le Brésil estime que c'est le cas pour le désarmement nucléaire et, en particulier, pour la négociation d'une interdiction des armes nucléaires. L'Assemblée générale dispose de la légitimité et de la capacité nécessaires pour faire progresser le désarmement nucléaire, et l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que l'interdiction définitive des armes nucléaires, seules armes de destruction massive qui n'ont pas encore été interdites, est un moyen rationnel et viable sur le plan diplomatique de sortir de l'impasse concernant le désarmement nucléaire. Depuis près d'un siècle la menace nucléaire plane au-dessus de l'humanité telle une épée de Damoclès. Nous avons désormais la possibilité de reprendre le chemin vers l'instauration d'un monde plus pacifique et prospère, à l'abri de la menace permanente de l'anéantissement. Les générations futures comptent sur nous pour la saisir. Nous ne devons pas les décevoir.

M^{me} Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint et le Haut Représentant pour les affaires de désarmement pour ses efforts en vue de faire progresser le désarmement.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/71/PV.2).

Les débats de la Première Commission se déroulent alors que le monde continue d'être confronté aux terribles menaces que représentent le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. La communauté internationale a trop tardé à se fixer pour objectif l'élimination totale des armes nucléaires. L'existence même des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, demeure un danger pour la paix, la sécurité et la stabilité mondiales. Le débat se tient également à point nommé alors que la demande en technologies, matières et équipement chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins pacifiques continue de croître, les pays s'efforçant de réaliser le développement durable.

La paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interconnectés et inséparables. Il n'y aura de paix durable que lorsque, animés d'une véritable volonté politique, nous nous serons engagés à mettre de côté nos intérêts égoïstes, promouvoir une confiance et une compréhension mutuelles et unir nos forces pour atteindre l'objectif d'une culture mondiale du respect et de la manière de se comporter qui soit conforme aux normes universellement reconnues, notamment aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le Viet Nam ne cesse d'appuyer les efforts déployés en vue d'aboutir à la non-prolifération et à un désarmement général et complet, en accordant la priorité absolue aux armes de destruction massive. Le Viet Nam estime que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive doit aller de pair avec des progrès substantiels en matière de désarmement relatif aux armes de destruction massive, notamment en ce qui concerne l'élimination totale des armes nucléaires. Une coopération internationale accrue s'impose pour mieux faire connaître et comprendre les menaces que fait peser

la prolifération des armes de destruction massive et pour renforcer la capacité des États, en particulier des pays en développement, à donner effet à leurs obligations et engagements respectifs.

À cet égard, nous nous félicitons des recommandations fondamentales adoptées, en août 2016, par Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, ainsi que de la convocation d'une réunion plénière informelle de haut niveau de l'Assemblée générale pour célébrer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre 2016. Nous approuvons également toutes les délibérations sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, qui contribueront à la promotion de l'objectif du désarmement nucléaire.

Nous tenons à souligner l'importance des zones régionales exemptes d'armes nucléaires notamment de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, et la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires d'œuvrer en faveur de la signature et de la ratification rapides de leurs protocoles respectifs. En même temps, nous sommes fermement convaincus que la politique de non-prolifération ne doit pas porter atteinte aux droits légitimes des États d'acquiescer, d'importer ou d'exporter des matières, équipements et technologies chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins pacifiques.

Le Viet Nam s'acquitte pleinement de ses obligations en vertu de tous les traités fondamentaux relatifs aux armes de destruction massive, au désarmement et à la non-prolifération, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, les accords généralisés de l'Agence internationale de l'énergie atomique et leurs Protocoles additionnels et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Nous appliquons avec sérieux les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment sa résolution 1540 (2016). En tant que membre du Groupe des amis de la résolution 1540 (2016) du Conseil de sécurité, le Viet Nam se félicite de l'examen prochain de cette résolution et attend avec impatience d'y participer.

Nous participons également à d'autres initiatives, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et l'Initiative de sécurité contre la prolifération, et nous sommes pleinement disposés à coopérer avec l'AIEA et d'autres partenaires internationaux afin de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires et de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

En ce qui concerne les armes classiques, nous réaffirmons le droit légitime des États de fabriquer, de vendre et de détenir des armes classiques pour assurer leur légitime défense. Nous nous sommes engagés également à appliquer rigoureusement les nombreux accords de coopération internationale dans ce domaine, notamment en présentant chaque année au Registre des armes classiques des Nations Unies des rapports sur les importations et les exportations d'armes.

Nous saluons les débats utiles qui ont eu lieu dans le cadre de la sixième Réunion biennale des États aux fins de l'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, grâce à des mesures efficaces et concrètes destinées à empêcher qu'elles ne tombent aux mains de criminels et de terroristes. En tant qu'un des pays les plus durement touchés par les armes à sous-munitions et autres engins non explosés laissés après des guerres prolongées et dévastatrices, nous appuyons les objectifs humanitaires de la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, notamment la création de mécanismes de coopération et d'assistance internationale pour remédier aux conséquences de la guerre. Nous mettons en œuvre avec efficacité, et avec la plus grande détermination, un plan d'action national global pour la période 2010-2025, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des victimes de bombes, de mines et d'autres restes explosifs de guerre, en déployant un large éventail d'activités de déminage et en fournissant une assistance aux victimes et en facilitant leur réinsertion rapide dans le tissu socioéconomique. Nous remercions tous les partenaires internationaux qui nous ont apporté une aide précieuse et nous appelons ceux qui sont en mesure de le faire de se joindre à cette entreprise humanitaire.

Nous appuyons l'amélioration et le renforcement du mécanisme de désarmement, en accordant une attention particulière à la revitalisation des travaux

de fond de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, afin de favoriser la négociation des questions essentielles liées aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive. Nous saluons à ce propos les efforts déployés pendant la session de 2016 de la Conférence du désarmement concernant son programme de travail et attendons avec intérêt la tenue prochaine de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour terminer, je tiens à souligner que les buts ultimes du désarmement – la non-prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive – ne pourront être atteints que lorsque tous les États honoreront leurs engagements politiques d'une manière plus responsable et digne de confiance, renforceront leurs partenariats et intensifieront leur coopération, en particulier avec l'ONU et d'autres organisations internationales pertinentes. Ma délégation est fermement disposée à œuvrer de manière constructive avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les autres États Membres, à cet effort commun pour promouvoir l'instauration d'un monde exempt de toutes les armes de destruction massive.

M. Phiri (Zambie) (*parle en anglais*) : La Zambie a l'honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette importante commission. Je vous assure du plein appui et de la coopération de ma délégation.

La Zambie s'associe aux déclarations prononcées par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.2).

Tout d'abord, j'aimerais dire que la Zambie reste fermement attachée à la notion de désarmement général et complet et réaffirme son appui à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Étant donné les conséquences humanitaires et les risques inhérents aux armes nucléaires, mon pays continue d'être préoccupé face à l'absence d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Grâce aux multiples engagements que de nombreux États ont pris tout au long de l'année à l'égard du désarmement nucléaire, nous avons la possibilité unique de transformer nos nombreux processus diplomatiques pour établir de nouvelles normes internationales sur les armes nucléaires, en adoptant notamment une résolution qui permettrait l'ouverture de négociations sur un nouvel instrument international juridiquement contraignant

interdisant les armes nucléaires. Il nous faut trouver l'enceinte appropriée pour mener un travail de fond.

Pour mon pays, l'élimination des armes nucléaires par l'entremise d'un traité global constitue la seule garantie contre leur emploi. Ces armes de terreur et de destruction massive n'ont pas d'utilité militaire légitime – et j'insiste sur ce point – ces armes de terreur et de destruction massive n'ont pas d'utilité militaire légitime. Bien plus, elles ne répondent à aucune des menaces réelles sur le plan de la sécurité, telle que le terrorisme, les changements climatiques, l'extrême pauvreté, la surpopulation et les maladies. Il faut bannir ces armes, afin d'éviter qu'elles ne soient utilisées de façon intentionnelle ou accidentelle, avec les conséquences catastrophiques qui en résulteraient.

En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, mon pays prend acte de la contribution que les cinq zones régionales exemptes d'armes nucléaires continuent d'apporter au renforcement des normes mondiales en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et à la consolidation des efforts internationaux destinés à renforcer la paix et la sécurité. Mon pays constate avec satisfaction que les États africains sont devenus parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'ils sont convenus de déclarer le continent zone exempte d'armes nucléaires. La Zambie appelle donc d'autres régions qui ne l'ont pas encore fait à œuvrer à la réalisation de cet objectif.

La Zambie poursuit sa coopération avec les partenaires internationaux sur l'exploitation sûre de la technologie nucléaire. Dans cet esprit, mon pays continue d'apporter son soutien aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au renforcement des protocoles additionnels de l'Agence. Mon pays salue les réalisations de l'Agence dans les domaines de la sûreté radiologique et des garanties, lesquelles sont essentielles pour renforcer la confiance du public dans l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires et éviter des catastrophes nucléaires. Mon pays prie instamment l'Agence de rester ferme dans sa recherche d'un monde pacifique.

Malgré les succès enregistrés depuis l'entrée en vigueur, il y a six ans, de la Convention sur les armes à sous-munitions, il existe encore un besoin urgent non seulement de rendre universel le traité, mais aussi de mettre fin à l'emploi sporadique d'armes à sous-munitions, comme c'est encore le cas dans de nombreuses zones de conflit. Nous connaissons tous les

préjugés tenaces associés à ces armes, dont les effets sont indiscriminés tant sur le plan des vastes zones qu'elles peuvent toucher que des dangers à long terme des engins non explosés. Mon pays implore tous les États à adhérer à la Convention pour renforcer le rejet international des armes à sous-munitions. Cet appel s'adresse aussi aux États qui ne possèdent pas ces armes. Mon pays est fermement convaincu qu'en adhérant à la Convention, chaque État s'associera à l'appel en faveur d'une interdiction de ces armes, renforçant ainsi le corps du droit international humanitaire et faisant preuve de solidarité envers les pays touchés et les victimes. La Zambie exhorte les États qui disposent de leurs propres stocks et les anciens utilisateurs de renoncer aux armes à sous-munitions et d'empêcher ainsi de nouvelles souffrances pour les populations civiles.

Vous pouvez, Monsieur le Président, compter sur la Zambie qui se fera toujours entendre non seulement pour s'exprimer contre l'utilisation des armes à sous-munitions, mais aussi pour encourager l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention.

La Zambie réaffirme son attachement à la réduction, à la lutte et à l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et sa volonté de poursuivre ses efforts à cette fin. Comme témoignage de cet attachement, mon pays a ratifié le Traité sur le commerce des armes, le 20 mai 2016. Depuis lors, la Zambie a pris des mesures en vue de la mise en œuvre effective du Traité. Parmi d'autres mesures actuellement mises en place dans mon pays figurent la promulgation d'une législation nationale appropriée, le renforcement des capacités de différentes institutions s'occupant du désarmement, l'amélioration de la coordination interinstitutions et la prise de conscience des obligations découlant du Traité et leur application.

La Zambie est consciente que la prolifération et le trafic illicites des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre, continuent de représenter une menace sérieuse pour la sécurité de notre continent. Ces armes alimentent les conflits humains, entraînant d'importantes pertes en vies humaines, et entravent la reconstruction et le développement après un conflit. Les conséquences du commerce illicite des armes touchent essentiellement les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Compte tenu de ce qui précède, mon pays se félicite des documents finaux de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre

et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui fournit des domaines clefs de synergie potentielle sur la question des transferts d'armes. La Zambie appelle à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les femmes – je répète, les femmes – qui sont les plus touchées par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, puissent participer à chacune des phases du Programme d'action des Nations Unies et de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes.

La Zambie appelle à une coopération internationale plus large et au renforcement des capacités entre les États ayant des capacités et les États qui en sont privés, en vue de consolider le lien intrinsèque entre le développement durable et la paix et la sécurité.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement et la solidarité de mon pays à l'égard des efforts déployés au niveau mondial pour atteindre l'objectif d'un désarmement complet sous tous ses aspects.

M. Thammavongsa (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer de notre plein appui et de notre entière coopération dans l'accomplissement de votre tâche.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République de l'Union du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/71/PV.2). J'aimerais cependant faire quelques observations à titre national.

Étant donné l'environnement mondial de sécurité imprévisible qui prévaut aujourd'hui, la communauté internationale ressent la nécessité d'une amélioration dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Les obligations ne sont toujours pas honorées. Le manque de volonté politique et d'efforts collectifs continuent d'être les principaux obstacles au progrès dans le domaine du désarmement. Ainsi, les tâches que nous devons entreprendre pour assurer un avenir sûr pour la génération future sont considérables.

Le désarmement et la non-prolifération sont des priorités absolues de l'ordre du jour de l'ONU, et tous les États Membres se doivent de les appuyer afin de préserver et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la République démocratique populaire

lao attache beaucoup d'importance aux travaux de la Première Commission.

L'existence continue d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, demeure un sujet de grave préoccupation pour tous les peuples et tous les pays. Dans ces conditions, la République démocratique populaire lao a toujours considéré que seule l'élimination totale des armes nucléaires offrira à la communauté internationale une garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. Par conséquent, la République démocratique populaire lao s'est félicitée de la tenue de la séance de l'Assemblée générale consacrée à la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui s'est tenue le 26 septembre 2016. La préservation de cet élan nous permettra de progresser sur la voie du désarmement nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est l'un des traités à avoir joué un rôle considérable dans le domaine du désarmement nucléaire. Les trois piliers – non-prolifération, désarmement nucléaire et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – s'articulent parfaitement les uns les autres et doivent servir les intérêts de la communauté internationale. Ils sont censés être mis en œuvre sur un pied d'égalité. Pourtant, un déséquilibre subsiste et le désarmement nucléaire a pris du retard.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), auquel la République démocratique populaire lao accorde une grande importance, permettrait indéniablement d'avancer sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Pourtant, 20 ans après son adoption, le TICE n'a toujours pas pris effet. Il appartient donc à la communauté internationale de veiller à ce que ce traité entre en vigueur, et nous devons rester optimistes. Dans ce contexte, nous espérons que les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié ce traité, en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2, le feront dans les meilleurs délais.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires a beaucoup contribué au renforcement du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale, ainsi qu'à la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales. La République démocratique populaire lao encourage à nouveau les États dotés d'armes nucléaires à reconnaître ces zones et à fournir des garanties inconditionnelles contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires à tous les États

qui se trouvent dans ces zones. Nous tenons également à rappeler l'importance que revêt la pleine mise en œuvre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et encourageons les États dotés d'armes nucléaires à adhérer dès que possible à son protocole.

La République démocratique populaire lao a conscience du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la non-prolifération nucléaire et la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, ainsi que de la sûreté nucléaire et des garanties nucléaires. À cet égard, la République démocratique populaire lao a achevé son processus interne et signé le Protocole additionnel de l'AIEA.

Tout en mettant l'accent sur la menace que représentent les armes de destruction massive et leur prolifération, nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les défis posés par les armes classiques, en particulier les armes à sous-munitions. L'utilisation d'armes à sous-munitions, en particulier les restes de guerre tels que les munitions non explosées, a posé de sérieux obstacles à la vie humaine et au développement national de nombreux pays, en particulier dans ceux qui ont subi les bombardements les plus importants par habitant, comme mon pays, la République démocratique populaire lao, où des munitions non explosées continuent de poser de sérieux obstacles à la vie des populations et au développement national même après la fin du conflit il y a plus de quatre décennies. La neutralisation de ces restes non explosés va prendre beaucoup de temps et requiert des ressources colossales. À cet égard, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements aux pays, organisations internationales et autres qui ont fourni un appui financier et technique à mon pays, en particulier la promesse récente de 90 millions de dollars de la part des États-Unis d'Amérique pour les trois prochaines années. Une fois encore, nous les appelons à nous fournir un financement et une assistance accrue afin d'appuyer nos efforts de neutralisation des munitions non explosées dans notre pays.

Pour relever ces défis, le Gouvernement lao a lancé, le 7 septembre 2016, l'objectif 18 de développement durable, « Sauver des vies du fléau des munitions non explosées », en tant qu'objectif national. En poursuivant nos efforts pour remédier au danger des restes explosifs de guerre, nous espérons bénéficier de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale afin de nous permettre d'atteindre cet objectif de développement durable spécifique dans les années à venir.

Nous nous félicitons de l'issue positive de la sixième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue du 5 au 7 septembre 2016 à Genève, en vue d'examiner les progrès réalisés et de résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention sur les armes à sous-munitions, et nous attendons avec intérêt la septième Réunion des États parties à la Convention, qui se tiendra en septembre 2017. Nous voudrions saisir à nouveau cette occasion pour appeler les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions à en devenir parties afin de parvenir à un monde exempt de ces armes.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires n'ont à ce jour que très peu progressé. À cet égard, la République démocratique populaire lao insiste sur la nécessité de faire preuve d'une forte volonté politique et d'efforts collectifs pour surmonter cette difficile impasse et de renouer avec une démarche multilatérale pour atteindre l'objectif ultime du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements.

Petit pays aux ressources limitées, la République démocratique populaire lao est néanmoins partie à plusieurs instruments internationaux sur le désarmement et est pleinement attachée au respect de ses obligations internationales en vertu de ces traités. La République démocratique populaire lao est fermement convaincue que la volonté politique et l'esprit de conciliation des États Membres sont essentiels à un développement progressif dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que pour résoudre les difficultés auxquelles est confrontée la communauté internationale.

Chaque pays doit redoubler d'efforts et travailler en étroite coopération afin d'atteindre nos objectifs communs et libérer ainsi le monde de la crainte et des menaces suscitées par tous les types d'armes. Ma délégation continuera donc de participer de façon constructive aux travaux de la Commission.

M^{me} Guillon (France) : Ma délégation vous présente, Monsieur le Président, ses sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission et tous ses vœux de succès dans ce rôle important. La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2) et souhaiterait présenter les remarques complémentaires suivantes à titre national.

Au moment où s'ouvrent nos travaux, la France estime indispensable de revenir à une compréhension

partagée des objectifs que nous avons la responsabilité de poursuivre ensemble. Ces objectifs sont étroitement liés : ils consistent à renforcer la paix, la stabilité et la sécurité internationales, et à concrétiser, à cette fin, un agenda du désarmement substantiel et réaliste, au bénéfice de tous.

Or, ainsi que chacun pourra en convenir, le monde qui nous entoure, frappe aujourd'hui par son caractère complexe, menaçant et lourd d'incertitudes. Aussi, ce constat même d'un environnement international devenu plus imprévisible et moins coopératif rend d'autant plus nécessaires, à nos yeux, les efforts à consacrer à une approche cohérente et globale des enjeux de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement.

À ce titre, ne nous trompons pas : il ne peut y avoir de compartimentage de ces différents enjeux. Ceux-ci participent, ensemble, du socle indispensable à tout progrès vers un monde plus sûr, à savoir la recherche d'une meilleure compréhension et confiance mutuelles, la recherche de progrès sur la voie de la réciprocité des mesures prises et de leur vérification effective, la pleine prise en compte, enfin, de la nécessité qu'un effort dans un domaine ne conduise pas à une course aux armements dans un autre.

Les circonstances actuelles appellent aussi à être lucides. Toute tentative d'avancer qui consisterait à ignorer les équilibres stratégiques et leurs ressorts, ou encore à s'émanciper des intérêts régionaux ou nationaux, ne peut qu'être vouée à l'échec. Cela signifie simplement qu'en niant ou en ignorant le réel, rien de concret ne peut être effectivement réalisé. Cela signifie aussi que seule la voie exigeante de la recherche du consensus, comme de l'universalisation des mesures décidées, peut mener à des résultats effectifs. Cette approche est au cœur du multilatéralisme que la France reste déterminée à promouvoir. Elle l'a encore démontré récemment en rassemblant à Paris la communauté internationale pour acter des engagements substantiels lors de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP21.

Les risques de prolifération restent sérieux et appellent une réponse ferme de la communauté internationale. La multiplication des actes irresponsables, injustifiables et déstabilisateurs par la Corée du Nord, en particulier les essais nucléaires du 6 janvier et du 9 septembre derniers, est particulièrement inquiétante. Surtout, elle montre la détermination de Pyongyang à se

doter d'un arsenal nucléaire et balistique en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Cette menace nous concerne tous. Aussi, il est indispensable que nous puissions répondre de manière ferme, en particulier par des sanctions de l'ONU. Les sanctions ne constituent pas une fin en soi mais sont un moyen indispensable pour atteindre notre objectif collectif de dénucléarisation de la péninsule coréenne, préalable à la reprise des pourparlers à six. La Corée du Nord a fait le choix de l'isolement, elle doit en subir les conséquences.

Le cas iranien montre que le volontarisme de la communauté internationale peut contribuer à dégager des solutions aux crises de prolifération. La communauté internationale, et en particulier le groupe des E3/UE+3 continuera, avec toute la vigilance requise, à suivre la mise en œuvre par l'Iran, dans le long terme, de ses engagements au titre du Plan d'action global commun. En outre, l'accélération du programme balistique, en particulier les tirs de missiles de courte et de moyenne portée, demeure un sujet de vive préoccupation pour mon pays.

Le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint a permis d'attribuer des responsabilités dans l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Ses conclusions sont alarmantes. Sur les neuf cas étudiés, deux sont imputables de manière certaine aux autorités syriennes, et un troisième à Daech. Ces nouveaux éléments s'ajoutent aux nombreuses difficultés que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) rencontre face au manque de transparence des autorités syriennes sur leur programme chimique. Ces armes sont pourtant interdites par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction que la Syrie a ratifiée en 2013. Rien ne peut justifier l'emploi de ces armes inhumaines. La remise en cause d'un régime international de non-prolifération par un État doit être sanctionnée. L'utilisation de ces mêmes armes par Daech est tout aussi inacceptable et devra faire l'objet d'une mobilisation forte de nos institutions, en particulier l'OIAC.

Sur un autre plan, la France entend présenter, à nouveau cette année, avec l'Allemagne, une résolution sur la prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes. Nous devons en effet rester mobilisés pour parer aux conséquences radiologiques sérieuses que pourrait entraîner une utilisation malveillante de certaines sources radioactives à des fins terroristes.

Pour faire rempart contre ces menaces, comme pour faire face aux défis de sécurité posés plus largement aujourd'hui, les différents régimes de droit international que nous avons patiemment bâtis ensemble au cours des dernières décennies doivent être préservés et pleinement mis en œuvre. L'intégrité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dans ses trois piliers, doit impérativement être garantie. Les obligations et les garanties prévues par le Traité sont irremplaçables, et il serait erroné, de notre point de vue, de lire dans l'issue non conclusive de la Conférence d'examen de 2015 un motif d'interrogation sur sa crédibilité ou son efficacité. Aussi, toute tentative d'affaiblissement du régime de non-prolifération par la promotion d'un traité d'interdiction des armes nucléaires sera vigoureusement combattue par la France.

Soyons clairs. Il serait illusoire de croire qu'un tel traité, conçu par devers les États dotés, puisse avoir le moindre impact concret, notamment sur la réduction des arsenaux. En effet, ce n'est pas en ignorant le rôle des politiques de dissuasion, et du contexte de sécurité dans lequel elles s'inscrivent, que nous parviendrons à un monde plus sûr. Ce n'est pas non plus en semant le doute sur la portée des obligations qui s'imposent déjà aux États dotés et aux États non dotés au titre de l'article VI du TNP, ou en cherchant la vaine substitution de l'approche humanitaire aux préoccupations de sécurité, que les prochaines étapes du désarmement nucléaire, telles qu'agréées par consensus dans le cadre du Plan d'action de 2010, pourront être concrétisées.

À ce titre, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ouvert à la signature il y a vingt ans cette année, est une priorité de la France en matière de désarmement nucléaire. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, avec le plein soutien de la France, le 23 septembre 2016, une résolution qui exhorte tous les États à signer et ratifier le Traité sans délai et appelle l'ensemble des États à s'abstenir de conduire toute explosion nucléaire et à maintenir en vigueur leur moratoire d'ici l'entrée en vigueur du TICE.

De même, le lancement de la négociation du traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires constitue également, à nos yeux, un objectif prioritaire et la prochaine étape logique du désarmement nucléaire. De la même manière, et parce que le désarmement nucléaire se mesure avant tout en actes, mon pays continuera d'engager ses partenaires à suivre son exemple tant en matière de transparence sur

ses forces et ses installations, qu'en termes de mesures concrètes de désarmement. La France, dont la politique de dissuasion est strictement défensive, applique ainsi le principe de stricte suffisance, compatible avec le contexte stratégique, et maintient aujourd'hui son arsenal à son plus bas niveau.

Il est également important que l'accord américano-russe de maîtrise des armements soit consolidé. À cet égard, nous comptons sur les États-Unis et la Russie pour renouveler leurs engagements visant à réduire leurs arsenaux stratégiques après 2021 et l'expiration du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations désarmements stratégiques offensifs (nouveau Traité START).

Aussi, mon pays engage aujourd'hui tous les pays à pleinement s'impliquer dans la préparation du prochain cycle d'examen du TNP qui s'ouvrira l'an prochain. La France est résolue à y contribuer activement. Nous accueillerons ainsi à Paris, au printemps 2017, la prochaine Conférence des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, dans le but d'approfondir la collaboration entre États dotés et d'ouvrir davantage la Conférence des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité au dialogue avec les États non dotés, dont les attentes doivent être entendues. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles la France a décidé de participer activement au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

Et j'insiste sur ce point : seul un dialogue constructif et ouvert peut nous aider à progresser. Il n'y a rien de positif à attendre de la tendance croissante au contournement de la machinerie du désarmement et au durcissement des clivages, tel qu'observés cette année dans le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire. C'est donc à un effort sincère de tous pour réinvestir les enceintes traditionnelles et légitimes du désarmement, dont les blocages n'ont que trop duré, que la France entend également se consacrer.

Nous aurons l'opportunité, au cours de ce second semestre 2016, d'agir ensemble pour renforcer l'efficacité de plusieurs instruments internationaux importants. S'agissant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la France estime que plusieurs chantiers offrent des perspectives raisonnables de progrès. Les propositions pratiques avancées par mon pays ont été

précisément conçues pour faire avancer les débats et cultiver la confiance entre États parties. Nous espérons qu'elles seront appréciées à cette aune.

S'agissant de la Convention sur certaines armes classiques, le dynamisme des débats sur les principaux sujets à son ordre du jour est encourageant. Il est notamment positif de constater que la question prospective des systèmes d'armes létaux autonomes, posée par la France en 2013, gagne progressivement en maturité.

Enfin, l'objectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace reste essentiel. Les innombrables applications pacifiques de l'espace, et la nécessité d'en garantir l'accès à tous, doivent nous inciter à mettre en place des mesures de confiance et de transparence ciblées, de nature à créer les conditions de la soutenabilité des activités spatiales.

Dans un contexte où la menace terroriste et les dangers inhérents à la dissémination illicite des armes pèsent sur la sécurité des populations de toutes les régions du monde, la France estime indispensable de renouveler la priorité accordée aux enjeux de maîtrise des armements conventionnels. Mon pays a ainsi renforcé son implication dans la mise en œuvre de plusieurs axes de travail majeurs. Tout d'abord, l'universalisation et la pleine mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. Le succès de la deuxième Conférence des États parties, tenue en août 2016, doit nous encourager à approfondir certains enjeux de substance, avec la contribution de la société civile. Plus largement, une mobilisation politique accrue de l'ensemble de la communauté internationale pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, nous paraît indispensable. J'y reviendrai plus tard. De la même manière, les conventions d'Oslo et d'Ottawa doivent continuer à faire l'objet d'une mise œuvre attentive. Enfin, un effort pour mieux structurer et coordonner la réponse internationale aux menaces sérieuses posées par les engins explosifs improvisés est souhaitable.

Je conclurai très rapidement en soulignant, à nouveau, les trois priorités qui guideront l'engagement de la France dans nos débats cette année : ancrer nos efforts dans le monde réel, consolider les régimes de droit existants en ciblant des progrès pratiques, tangibles et pragmatiques et renouer avec des pratiques multilatérales efficaces, laissant toute leur place au dialogue et à la recherche du consensus.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale et vous assurer du plein appui de ma délégation. L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2). J'aimerais cependant faire les observations suivantes à titre national.

L'Italie attache une grande importance au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, car ils constituent les éléments fondamentaux de notre politique étrangère. Nous sommes fermement convaincus que le multilatéralisme et la coopération internationale sont déterminants pour parvenir à des résultats efficaces et à long terme dans le domaine du désarmement. Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une évolution positive de la situation, ainsi qu'à des tendances négatives qui suscitent une vive inquiétude.

L'Italie reste convaincue que l'universalisation des instruments juridiquement contraignants existants relatifs aux armes de destruction massive et des principaux traités sur les armes classiques représente un objectif fondamental que la communauté internationale doit poursuivre. Ces instruments et leur mise en œuvre universelle sont indispensables à l'instauration d'un environnement politique et juridique propice à des progrès tangibles dans ces domaines.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires et demeure l'unique cadre juridique permettant de parvenir un monde sans armes nucléaires. À cet égard, nous soulignons également le rôle central joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son système de garanties dans le régime de non-prolifération nucléaire. Nous saluons le travail accompli par l'Agence pour surveiller la mise en œuvre du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien et la démarche coopérative adoptée par les parties intéressées. Nous les encourageons à rester pleinement attachées à la mise en œuvre du Plan d'action global commun et à la résolution 2231 (2015).

Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre au TNP en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires dans les meilleurs délais et sans conditions. Nous appelons également tous les États parties au Traité à appliquer sans retard et de façon équilibrée toutes

ses dispositions ainsi que les accords adoptés lors des conférences d'examen ultérieures.

L'inquiétude extrême suscitée par les conséquences dévastatrices de l'emploi d'armes nucléaires sous-tend les efforts que nous déployons pour progresser réellement vers le désarmement nucléaire. L'Italie est déterminée à réunir les conditions d'un monde sans armes nucléaires conformément aux objectifs du TNP de manière à favoriser la stabilité au niveau international sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Les décisions qui seront prises dans ce sens devront privilégier des mesures concrètes et efficaces dans le cadre d'une approche graduelle du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste une priorité absolue. Nous saluons la déclaration ministérielle conjointe adoptée lors de la réunion ministérielle des Amis du TICE à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité. Nous nous félicitons également de la résolution 2310 (2016).

Nous exhortons tous les États, en particulier ceux dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité, à le signer et/ou à le ratifier sans retard et sans conditions. Dans l'intervalle, l'Italie appelle tous les États, y compris la République populaire démocratique de Corée, à décréter un moratoire sur les essais nucléaires et à s'abstenir de tout acte susceptible de saper l'objectif et le but du Traité.

Nous attachons également une grande importance à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. L'Italie accueille avec intérêt le récent appel du Secrétaire général pour que l'on investisse davantage de ressources dans le dispositif international relatif aux armes chimiques et souligne la nécessité de renforcer notre capacité à prévenir les attaques biologiques et à y répondre.

Dans cet esprit, nous attendons avec intérêt la tenue prochaine de la huitième Conférence d'examen de la Convention, car elle sera une occasion précieuse de renforcer cet instrument fondamental. Nous sommes favorables en particulier à un programme de travail intersessions plus solide, qui serait doté des outils nécessaires pour répondre plus rapidement aux besoins et défis qui se font jour.

L'Italie reste fermement résolue à appuyer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous coopérons pleinement avec l'Organisation en ce qui concerne les inspections sur notre territoire. Nous avons activement contribué, conjointement avec d'autres États, au retrait réussi des précurseurs d'armes chimiques restants en Libye, dans le cadre d'une opération facilitée et coordonnée par l'OIAC, et nous appuyons les activités d'investigation de l'OIAC sur les utilisations présumées d'armes chimiques.

Par ailleurs, nous constatons avec une vive préoccupation les violations continues du droit international par l'emploi d'armes de destruction massive. L'Italie condamne fermement les essais nucléaires et les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques auxquels a procédé la République populaire démocratique de Corée, qui constituent une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et menacent gravement la paix et la sécurité régionale et internationale.

Nous appelons à nouveau la République populaire démocratique de Corée à renoncer à la poursuite de tous ses programmes nucléaires et de missiles balistiques d'une façon totale, vérifiable et irréversible. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à rejoindre au plus vite le TNP, à placer ses installations sous les garanties de l'AIEA et à signer et ratifier le TICE.

Nous condamnons fermement l'emploi d'armes chimiques en Syrie, lequel a été confirmé par l'OIAC. Nous appuyons le travail accompli par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC, ainsi que la Déclaration de l'équipe d'évaluation pour la Syrie. Nous exhortons la République arabe syrienne à honorer ses obligations en vertu de l'OIAC et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes également vivement préoccupés par les allégations de fabrication et d'utilisation d'armes chimiques par l'État islamique d'Iraq et du Levant et exprimons notre volonté de travailler avec nos partenaires internationaux afin de réduire la grave menace que représente pour la sécurité internationale l'emploi d'armes chimiques par des terroristes.

L'Italie reste profondément préoccupée par le risque croissant que des armes de destruction

massive ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment en ce qui concerne les attaques terroristes. À ce propos, nous renouvelons notre appui à la mise en œuvre intégrale de tous les instruments internationaux pertinents, à commencer par les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous espérons que l'examen du régime établi par la résolution 1540, qui est actuellement examiné, aboutira à une issue positive. Plus généralement, nous sommes disposés à débattre de toute initiative tendant à renforcer l'aptitude de la communauté internationale à prévenir l'emploi d'armes de destruction massive pour commettre des actes terroristes et à lutter contre toutes les activités connexes.

En ce qui concerne les armes classiques, nous attendons avec intérêt la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination pour faire le bilan du travail accompli ces cinq dernières années et jeter les bases des efforts que nous devons entreprendre au cours du prochain cycle intersessions, notamment en ce qui concerne les questions liées aux engins explosifs improvisés et aux systèmes d'armes létales autonomes.

Une autre priorité pour notre gouvernement est la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions. C'est la raison pour laquelle l'Italie continue de consacrer des ressources matérielles, techniques et financières à la mise en œuvre des programmes mondiaux de déminage, en privilégiant des objectifs tels que la neutralisation et la destruction des stocks, la sensibilisation au danger des mines, la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion socioéconomique. Nous continuerons de contribuer de manière positive aux activités de déminage par le biais de notre rôle en qualité de Président du Groupe d'appui à la lutte antimines pour l'exercice biennal actuel et de coordonnateur de l'aide aux victimes dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Nous saluons la décision prise à la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui complète la mise en place de la structure institutionnelle du Traité, et nous entendons centrer nos efforts sur les aspects connexes de la mise en œuvre

effective et de son universalisation. Nous continuons également d'accorder une grande importance à la pleine mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Dans cet esprit, nous nous sommes associés à la déclaration sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui sera prononcée par la France au nom d'un large groupe de pays.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, nous saluons l'accord auquel est parvenu, en juin 2016, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur une première série de lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales et attendons avec intérêt la poursuite des travaux sur cette question. Nous pensons néanmoins qu'un débat constructif entre les partenaires internationaux sur des principes régissant le comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique devrait compléter utilement ces efforts.

L'Italie appuie l'élaboration de normes et de principes régissant le comportement responsable dans le cyberspace, ainsi que la promotion de mesures de confiance, de la coopération internationale et du renforcement des capacités afin d'améliorer la cybersécurité et de réduire le risque de différends entre États dans ce domaine.

L'Italie a dès le début appuyé l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et a élaboré un plan d'action national pour sa mise en œuvre. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance de prendre en compte les démarches fondées sur le genre dans les processus de désarmement et de veiller à la participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes au processus décisionnel et à l'adoption de mesures dans le domaine de la paix et de la sécurité.

J'aimerais, pour terminer, souligner à nouveau l'importance que nous attachons au renforcement du dialogue sur les questions liées au désarmement avec tous les acteurs pertinents de la société civile. Nous rappelons la contribution fondamentale qu'ils apportent et espérons qu'ils participeront davantage aux activités liées au Mécanisme de désarmement.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Sachez que le Qatar est disposé à coopérer avec vous et avec les autres délégations pour faire en sorte que nos délibérations soient couronnées de succès. Mon pays souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Le désarmement et la sécurité internationale sont essentiels pour la communauté internationale. L'ampleur des défis qui se posent à la sécurité collective dans le monde d'aujourd'hui souligne la nécessité d'amplifier nos efforts pour parvenir à un consensus sur le désarmement et la non-prolifération. Des initiatives et instruments internationaux pertinents s'imposent si l'on veut éviter de nombreux dangers, particulièrement au moment où nous nous efforçons de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Mais le chemin est encore long et plus que jamais périlleux, eu égard notamment aux conflits croissants, au terrorisme et à la prolifération des armes, sans compter le risque que des armes de destruction massive ne tombent aux mains de groupes terroristes.

Cette réalité nous impose une responsabilité accrue de renforcer la coopération et de redoubler d'efforts pour relever ces défis. À cet égard, ma délégation souhaite appuyer toutes les déclarations et mesures internationales qui contribueront à atteindre et mettre en œuvre les objectifs des Nations Unies, en particulier la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires et, le 29 août, de la Journée internationale contre les essais nucléaires. Nous attendons avec impatience l'issue de la conférence d'examen sur le désarmement, qui aura lieu en 2018.

La prolifération nucléaire est une source d'inquiétude pour chacun. Quarante ans après l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la menace nucléaire continue de planer sur nous, en particulier avec l'émergence de nouvelles parties aux conflits à laquelle nous assistons aujourd'hui. Les États dotés d'armes nucléaires continuent de placer ces armes létales au cœur de leurs idéologies et stratégies militaires, d'où la nécessité urgente de parvenir à

un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive.

Nous tenons à souligner le fait que quarante ans après l'adoption du TNP, pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement, il demeure primordial que les États dotés d'armes nucléaires s'emploient résolument à lutter contre ce danger majeur, conformément à l'article VI du Traité. Nous nous félicitons des résultats obtenus grâce à des accords bilatéraux – SALT I, SALT II, START I, START II et New START – qui ont permis une réduction considérable des stocks d'ogives nucléaires. Néanmoins, les stocks actuels représentent encore une menace pour l'humanité. Il est par conséquent essentiel de renforcer l'article VI et d'autres mesures pertinentes conformément au document final de la Conférence d'examen de 2010.

Ma délégation réaffirme le droit des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en tant que droit inaliénable, tout en insistant sur la nécessité de développer les programmes pacifiques liés à l'énergie nucléaire de manière responsable. Nous devons respecter les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres obligations internationales pertinentes. Nous devons coopérer aux inspections de l'AIEA de façon qu'elle puisse procéder à une vérification complète.

Les instruments internationaux en matière de désarmement ont permis d'instaurer la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde, mais la sécurité et la stabilité demeurent précaires dans la région du Moyen-Orient. Ma délégation tient à nouveau à exprimer son inquiétude face au manque de progrès en ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes préoccupés par le fait que plusieurs obligations n'ont pas été honorées, notamment celles découlant de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et les mesures prises lors de la Conférence d'examen de 2000, et par l'échec de la Conférence d'examen du TNP en 2015.

L'État du Qatar a toujours été un ardent défenseur d'une politique claire en matière de désarmement et de non-prolifération, étant fermement convaincu que la réalisation de la paix et de la sécurité internationales relève de la responsabilité commune des États Membres et que le multilatéralisme constitue le seul moyen de régler ces questions. À cet égard, le Qatar réaffirme sa volonté de contribuer, dans le cadre de la Charte des

Nations Unies, aux efforts visant à faire respecter la paix et la sécurité internationales et, en particulier, d'éliminer tous les risques que représentent pour l'humanité les armes de destruction massive et les armes nucléaires.

Nous appuyons les efforts déployés au niveau international pour éliminer toutes les armes de destruction massive. À cet égard, mon pays s'est efforcé de respecter toutes ses obligations en vertu du TNP, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'autres accords.

Le Qatar accueille et finance de nombreuses manifestations et réunions destinées à mettre en œuvre ces traités. C'est ainsi que nous organisons six événements annuels en coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous avons organisé également plusieurs manifestations, notamment un atelier sur le rayonnement nucléaire en coopération avec l'OTAN. Nous avons accueilli un atelier consacré à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, organisé par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. En coopération avec les États-Unis, nous avons organisé, en décembre 2013, une conférence sur le financement des armes de destruction massive. En mars 2015, nous avons accueilli la onzième Conférence de l'OTAN sur les armes de destruction massive, la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

Au niveau national, depuis sa création en 2004, la Commission nationale pour l'interdiction des armes dispense des conseils à différentes entités gouvernementales conformément aux objectifs fixés dans les différents traités internationaux auxquels le Qatar a adhéré. Le Qatar organise également différents programmes destinés à sensibiliser les étudiants des établissements secondaires et universitaires aux risques que représentent les armes de destruction massive. Deux concours annuels ont été organisés sur la recherche et la sensibilisation dans le domaine des armes de destruction massive. En 2012, le Qatar a créé le Centre régional de Doha pour la formation chimique, biologique, radiologique et nucléaire, qui fournit des services de formation aux niveaux régional, national et international.

Le Qatar tient à nouveau à rappeler que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement pour traiter des questions de désarmement. La Conférence doit faire preuve d'autorité en créant des sous-commissions qui œuvreront à l'élimination des armes nucléaires suivant un calendrier contraignant, précis et sans conditions préalables. Des négociations contraignantes et sans conditions doivent être menées pour veiller à ce que les pays reçoivent des garanties que des armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux. Nous devons également parvenir à un accord sur la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La prolifération des armes légères et de petit calibre nous préoccupe également vivement, étant donné notamment leur possible emploi dans des conflits. Nous appelons toutes les parties concernées à s'acquitter de leurs obligations, en particulier les pays qui fabriquent ces armes, afin qu'elles adoptent des restrictions strictes pour prévenir la propagation de ces armes. Ma délégation salue les efforts consentis pour parvenir à un document final lors de sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous attendons avec impatience de voir quelle sera l'issue de ces réunions.

Enfin, la réalisation d'un monde de paix et de sécurité relève de la responsabilité commune de tous les États Membres et ne deviendra réalité que si nous honorons nos obligations en matière de désarmement, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Le Qatar continuera de veiller au respect de ses obligations en tant que partie aux instruments internationaux et en qualité d'État Membre de l'ONU.

M^{me} Dagher (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour vos élections respectives et à vous assurer du plein appui de ma délégation et de son engagement tout au long de la présente session.

Ma délégation se rallie aux déclarations prononcées au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés et au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.2).

Les armes nucléaires continuent d'être les seules armes de destruction massive à ne pas avoir encore

été formellement interdites par un traité. De l'appui international considérable à l'engagement humanitaire jusqu'à l'issue positive des travaux du deuxième Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire et ses recommandations pour une conférence en 2017, la présente session a aujourd'hui la possibilité unique de progresser sur la voie de l'interdiction de l'arme la plus destructrice et inhumaine jamais conçue. Tout en réaffirmant le droit de tout État de mener des activités de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le Liban souligne avec force la nécessité urgente de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant à la fois sur la non-prolifération et le désarmement.

Toute en regrettant que la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas été en mesure de parvenir à un document de consensus, en particulier sur une feuille de route pour la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, le Liban estime que les objectifs et les engagements inscrits dans le TNP sont plus pertinents que jamais et appelle toutes les parties à honorer leurs engagements, et en particulier à appliquer sans délai la résolution de 1995 relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. À ce propos, le Liban rappelle qu'Israël est le seul État au Moyen-Orient à n'être pas partie au Traité, et qu'il continue de menacer la paix et la sécurité dans la région en amassant toujours plus d'armes nucléaires, sans parler de son refus de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Quinze ans après l'adoption du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, le Liban réaffirme son engagement envers sa mise en œuvre et se félicite de l'attention particulière accordée dans le document final de la sixième Réunion biennale des États au lien entre le développement durable et la paix et la sécurité internationales, en particulier à l'importance de la cible 4 de l'objectif 16 de développement durable, qui vise à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

Dans ce contexte, l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes est également une avancée positive, et le Liban appelle de ses vœux sa mise en

œuvre universelle, ferme et effective. Le Liban se félicite aussi que la perspective de genre soit reflétée dans le document final de la sixième Réunion biennale des États et saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité de continuer à prendre en compte les questions de genre dans chacun des aspects des travaux de la Première Commission. Le Liban réaffirme son engagement à l'égard de la Convention sur les armes à sous-munitions. Étant donné l'expérience douloureuse que nous vivons depuis 2006 en tant que victimes de ces armes, nous condamnons tout recours aux armes à sous-munitions et appelons à l'universalité de la Convention.

En ce qui concerne les nouveaux défis, tels que les drones armés, les armes autonomes, la cybersécurité et les activités dans l'espace extra-atmosphérique, le Liban réaffirme la nécessité de réglementer l'utilisation de ces technologies d'une façon universelle et inclusive et sur la base des principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Enfin, beaucoup ont décrit cette année comme celle où le monde a pris conscience de la nécessité de restaurer notre humanité. Non seulement il nous appartient d'insister ici sur le fait que la technologie ne doit pas submerger l'humanité, mais plus que jamais, nous devons nous rappeler la noble raison d'être de la Commission : favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales « en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde », comme il est stipulé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Il n'y aura de paix et de sécurité durables que lorsque la justice, la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit prévaudront.

En exprimant mes remerciements à la Présidence, je forme le vœu que la présente session soit couronnée de succès. Je vous souhaite, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, plein succès dans vos travaux.

M. Propper (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre conduite de nos délibérations et de vous assurer de la coopération et de l'appui de ma délégation.

Israël appuie l'objectif d'un Moyen-Orient exempt de guerres, d'hostilités et d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. C'est un objectif auquel tous les habitants de la région devraient aspirer, fondé sur l'espoir de paix, de reconnaissance mutuelle, de réconciliation et

de cessation de tous les actes de terrorisme, d'agression et d'hostilité. Dans le même temps, Israël considère que les processus de maîtrise des armements et de désarmement sont indissociables de leur contexte et doivent être élaborés en tenant compte des conditions en place, des défis et des menaces qui dominent dans la région. Toute initiative en vue d'instaurer un dialogue au niveau régional sur la maîtrise des armements et le désarmement doit émaner de la région, être solidement ancrée dans la réalité, aborder tous les aspects pertinents de la sécurité régionale et accroître la sécurité collective et individuelle de tous les partenaires de la région.

Le Moyen-Orient est devenu la plaque tournante de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Les crises politiques et la faiblesse des États ont créé un terreau fertile pour la propagation des organisations terroristes. Non seulement ces groupes terroristes sont solidement implantés dans la région, mais, dans certains cas, ils forment des gouvernements ou y participent. Le renoncement de certains États de la région à l'exercice des fonctions fondamentales qui incombent aux États en vertu du droit international est très préoccupant et devrait l'objet d'un examen approfondi et régulier. Les conséquences de cette situation ne se limitent pas à la région, elles représentent une grave menace au-delà des frontières géographiques du Moyen-Orient.

Le développement continu par l'Iran de ses capacités en matière de missiles balistiques est une source de préoccupation pour la région, la communauté internationale et la sécurité internationale. Depuis la mise en œuvre du Plan d'action global commun, le 16 janvier, l'Iran a procédé à 10 essais de missiles balistiques, au moyen de missiles capables de transporter des ogives nucléaires. Les missiles testés par le régime iranien ont différentes portées – 2 500 kilomètres pour l'un d'entre eux – bien au-delà de la région du Moyen-Orient. Au cours du mois de mars, l'Iran a procédé à un tir de missile avec la menace d'anéantir Israël inscrite sur le corps du missile. Dans son rapport de juillet sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2016/589), le Secrétaire général a fait part de son inquiétude face au lancement par l'Iran de missiles balistiques, qui risquent de provoquer un regain de tension dans la région et qui ne sont pas conformes à l'esprit du Plan d'action global commun. Le Secrétaire général a demandé à la République islamique d'Iran de s'abstenir de procéder à de tels essais. Israël demande à la communauté internationale de condamner sans équivoque ces essais et de faire preuve d'une tolérance zéro à l'égard du comportement de l'Iran.

Il convient de souligner que les activités de l'Iran visant à déstabiliser la région ne se limitent pas aux essais de missiles balistiques. Téhéran continue d'encourager des activités subversives dans l'ensemble de la région par le biais de son appui aux organisations terroristes, qui comprend la fourniture d'armes, d'un appui financier et politique et d'une formation militaire. Ces activités sont en contradiction avec de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

Depuis des années, l'utilisation ininterrompue d'armes chimiques au Moyen-Orient nous inquiète. L'emploi d'armes chimiques par le régime syrien, qui a adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et promis de renoncer à l'intégralité de son programme d'armes chimiques, a été clairement établi, en particulier dans le rapport d'août (voir S/2016/738) du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Cette situation est préoccupante et doit être examinée de façon claire et explicite par la communauté internationale afin d'éviter tout nouvel affaiblissement de la règle absolue interdisant l'emploi d'armes chimiques. Il ne doit y avoir aucune lacune, incohérence ou contradiction dans les renseignements fournis par la Syrie sur ses capacités résiduelles en matière d'armes chimiques, et il doit être clair pour la Syrie que la communauté internationale ne refermera pas le dossier syrien tant que la question fondamentale n'aura pas été réglée.

L'emploi d'armes chimiques par des organisations terroristes comme l'État islamique est clairement reconnu par le rapport du Mécanisme susmentionné. L'utilisation de ces armes, conjuguée à l'effondrement des frontières régionales, marque une évolution très préoccupante, compte tenu en particulier des visées d'autres organisations terroristes qui veulent acquérir et utiliser de tels moyens à l'avenir. En tant que laboratoire des activités terroristes, le Moyen-Orient a montré que des armes chimiques peuvent aussi, hélas, être utilisées par des acteurs non étatiques qui ne bénéficient pas d'un appui solide.

Dans ce contexte préoccupant, il est évident que tout processus de maîtrise des armements et de désarmement ne peut être coupé de la réalité. Israël estime que, pour que le Moyen-Orient soit plus sûr et plus pacifique, il faut que tous les États de la région s'engagent dans un dialogue direct de longue durée afin de relever les multiples défis posés à la sécurité

de la région, y compris tous les problèmes et menaces auxquels le Moyen-Orient doit s'attaquer de manière individuelle et collective. Un tel dialogue, fondé sur le principe largement admis du consensus, ne peut émaner que de la région elle-même et doit traiter toutes les menaces que perçoivent l'ensemble des parties de la région, de manière à améliorer la sécurité de chacune, plutôt que de les en éloigner. Il est essentiel d'établir un contact direct et de renforcer la confiance pour créer un nouveau modèle de sécurité dans une région en proie aux guerres, aux conflits, à la désagrégation des territoires nationaux et aux souffrances humaines.

En conséquence, en 2011, Israël a convenu d'engager un processus de consultation avec l'ancien Sous-Secrétaire d'État de Finlande, M. Jaakko Laajava, sur les problèmes de sécurité régionale au Moyen-Orient. Entre octobre 2013 et juin 2014, cinq séries de consultations multilatérales ont eu lieu en Suisse entre Israël et plusieurs de ses voisins arabes. Ces réunions visaient avant tout à forger un consensus régional sur tous les aspects essentiels d'une conférence à Helsinki. Israël a participé à toutes ces réunions, engagé un dialogue de bonne foi avec les autres participants et accepté la tenue d'une sixième réunion qui n'a pas eu lieu en raison de la réticence des autres parties à poursuivre ces pourparlers.

Israël reste convaincu qu'un dialogue direct entre les parties de la région, portant sur l'ensemble des problèmes de sécurité, est essentiel pour mener une véritable discussion consensuelle sur la question. Israël, pour sa part, continuera d'œuvrer à la tenue de ce type de discussion au niveau régional de façon à permettre l'avènement d'un Moyen-Orient plus pacifique et plus sûr. Dans l'intervalle, Israël entend continuer d'adopter, si possible, des accords et des arrangements sur la maîtrise des armements et le contrôle des exportations. Entre autres mesures, Israël a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 1996 et s'emploie activement à étoffer le régime de vérification. Dans cet esprit, Israël s'est porté coauteur de la résolution 2310 (2016) en faveur du TICE.

Israël est partie au Protocole de Genève de 1925 et, en 1993, a signé la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous menons et poursuivons activement un dialogue étroit avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Israël a adopté une politique de respect des régimes de fournisseurs et intègre leurs listes de contrôle

dans la législation nationale. À cet égard, la signature par Israël du Traité sur le commerce des armes reflète son attachement continu à un système de contrôle des exportations robustes et responsable.

Enfin, sur la question de la cybersécurité, en tant que membre de l'ancien Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, Israël tient à exprimer son appui aux travaux du nouveau groupe et son espoir que l'on pourra parvenir à un consensus sur l'applicabilité du droit international et sur le caractère volontaire et non contraignant de nouvelles normes.

M. Vukašinić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole par la présente déclaration, je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, ainsi qu'aux autres membres du Bureau pour leur élection respective. Je vous assure du plein appui et de l'entière coopération de notre délégation.

La Bosnie-Herzégovine s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2) et je souhaite maintenant faire quelques remarques à titre national.

Les armes de destruction massive, les armes les plus destructrices jamais créées, constituent un défi considérable posé à la paix et à la stabilité mondiales. La menace croissante émanant des groupes terroristes, des criminels et d'autres acteurs non étatiques et leur intention d'utiliser des armes de destruction massive compromettent sérieusement le régime de non-prolifération. La Bosnie-Herzégovine est attachée au désarmement sous tous ses aspects, et nous condamnons dans les termes les plus fermes la prolifération des armes de destruction massive. La communauté internationale doit se rallier davantage à l'idée de bâtir un monde plus sûr et sans danger. La Bosnie-Herzégovine est un État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le TNP demeure l'instrument juridique le plus important dans le domaine du contrôle nucléaire et est la pierre angulaire du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération.

La Bosnie-Herzégovine est préoccupée par le fait que le TICE n'est pas encore entré en vigueur. Nous

encourageons l'entrée en vigueur rapide du Traité par le biais de la signature et de la ratification des nouveaux États parties. L'entrée en vigueur et la pleine mise en œuvre du TICE nous rapprocheront de l'objectif de sécurité mondiale le plus important, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, un moratoire *de facto* sur les essais nucléaires doit se poursuivre. Il est essentiel que tous les États mènent des activités réalistes qui favorisent le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

La Bosnie-Herzégovine a été membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la période 2013-2015. Notre délégation a appuyé toutes les décisions qui contribuent à renforcer la sécurité et la stabilité nucléaires dans la région et dans le monde, et à consolider les ressources techniques, financières et humaines de l'Agence. La Bosnie-Herzégovine salue les efforts de l'Agence visant à aider les pays à mettre en œuvre leurs programmes nationaux et à atteindre leurs objectifs nationaux. Nous allons poursuivre les activités qui renforcent la sûreté nucléaire et satisfont à nos obligations internationales dans ce domaine.

Le commerce illicite d'armes classiques a une incidence sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Des millions de personnes souffrent des conséquences directes et indirectes d'un commerce des armes irresponsable qui alimente les conflits et contribue à des violations des droits de l'homme. Du fait de la mondialisation du commerce des armes, des armes classiques sont produites et assemblées partout dans le monde, hors de pratiquement tout contrôle. Nous sommes favorables à un commerce des armes classiques transparent et réglementé.

Nous saluons les progrès réalisés grâce au Traité sur le commerce des armes, premier traité juridiquement contraignant qui régleme le commerce international des armes classiques. En ratifiant ledit Traité, la Bosnie-Herzégovine a confirmé son attachement au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité mondiales et régionales. Conformément à l'article 13 du Traité, nous avons présenté un premier rapport annuel. En outre, nous avons mis en place un mécanisme de contrôle national et aligné notre législation interne sur les dispositions du Traité sur le commerce des armes. Nous continuons d'encourager l'universalisation du Traité et sa mise en œuvre effective.

Société sortant d'un conflit, la Bosnie-Herzégovine se heurte à un certain nombre de difficultés liées au contrôle des armes légères et de petit calibre. Conformément au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la Bosnie-Herzégovine a créé le Comité national de coordination pour les armes légères et de petit calibre dont l'objectif est d'assurer le contrôle des armes légères et de petit calibre dans l'ensemble du pays. Nous avons mis en œuvre notre stratégie pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Bosnie-Herzégovine pour la période 2013-2016 et avons mis en place une nouvelle stratégie pour la période 2016-2020. Avec cette nouvelle stratégie, nous continuons d'améliorer les efforts visant à réduire les risques en matière de sécurité liés à tous les aspects des armes légères et de petit calibre en Bosnie-Herzégovine.

M. Zeleny (République tchèque), Vice-Président, assume la présidence.

Les principaux objectifs de la mise en œuvre de cette stratégie sont l'amélioration du cadre juridique interne et une harmonisation complète avec les normes internationales pertinentes. En outre, cette stratégie permet de réduire la présence d'armes légères et de petit calibre illicites dans le pays, ce qui permet de faire baisser le nombre d'incidents et améliore le contrôle du commerce extérieur des armes légères et de petit calibre. La Bosnie-Herzégovine répond aux défis du commerce illicite des armes légères et de petit calibre en renforçant la capacité de la police et les structures judiciaires dans le pays et en coopérant avec les organisations internationales et régionales compétentes.

La Bosnie-Herzégovine est un État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous nous félicitons de la tenue prochaine de la quinzième Réunion des États Parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui doit se tenir du 28 novembre au 2 décembre à Santiago. Nous considérons que cette réunion est un pas important vers la pleine mise en œuvre et la réalisation de la date butoir de 2025 pour l'élimination mondiale des mines antipersonnel. Nous nous félicitons également des résultats de la sixième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue du 5 au 7 septembre de cette année, à Genève.

Du fait de la guerre de 1992-1995, la Bosnie-Herzégovine continue malheureusement d'être confrontée au problème des champs de mines. Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte antimines, mais l'insuffisance de fonds retarde la mise en œuvre de notre stratégie. La Bosnie-Herzégovine est résolue à mener à bien les activités de lutte antimines d'ici à 2019, telles qu'énoncées dans la stratégie nationale. Cependant, le succès dépendra en grande partie de l'aide des donateurs, laquelle ne cesse de diminuer. Nous déployons des efforts supplémentaires pour approfondir nos relations avec les donateurs.

Pour terminer, je voudrais souligner que le problème de la prolifération et de l'armement sont des problèmes mondiaux. Les explosions nucléaires expérimentales sont source de grande préoccupation, de même que l'augmentation des dépenses militaires dans le monde. Nous avons besoin d'une plus grande coopération pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, mieux coordonner les diverses initiatives et mieux mobiliser les ressources en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Sandoval Cojulún (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2). Nous voudrions néanmoins faire quelques observations concernant les travaux de la Première Commission à titre national.

Le 26 septembre dernier, nous avons célébré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et, au vu des déclarations qui ont été faites, je crois que beaucoup d'entre nous déplorent l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Les perspectives sont peut-être encourageantes, comme le montrent les dysfonctionnements politiques qui paralysent le mécanisme de désarmement et l'échec de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT), qui est bien entendu la pierre angulaire du régime international de non-prolifération, ainsi que le fait que le Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires (TICE) n'est toujours pas encore entré en vigueur 20 ans après son ouverture à la signature. À cela s'ajoutent l'absence de réels progrès quantitatifs dans la réduction des arsenaux et l'amélioration qualitative des armes, laquelle permet de réduire le nombre d'ogives, mais non pas leur potentiel offensif.

Ces dernières années, toutefois, la communauté internationale a renouvelé son optimisme et manifesté sa volonté d'avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes très encouragés par ce dynamisme qui nous permet de définir une position qui indique clairement que nous ne voulons pas qu'un petit groupe d'États dotés de l'arme nucléaire soit en mesure de déterminer quand ou si le désarmement nucléaire est atteint. L'Engagement humanitaire, approuvé par 127 États Membres et fruit de l'initiative sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, est la preuve d'une volonté renouvelée. Les Conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne ont été très utiles pour lancer ce débat et lui donner une place dans l'ordre du jour du désarmement multilatéral.

Les voix qui se sont levées contre les dangers que représentent ces armes meurtrières sont devenues de plus en plus fortes, ainsi qu'il ressort des réunions et du rapport final (A/71/371) du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Ce rapport, publié le 19 août, recommande la convocation en 2017 d'une conférence ouverte à tous les États et à laquelle participeraient et contribueraient les organisations internationales et la société civile, afin de négocier un instrument juridiquement contraignant et universel interdisant l'arme nucléaire de manière à aboutir à leur totale élimination. Par conséquent, la Commission a pour tâche de traduire cette recommandation en un mandat concret.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'objectif de l'interdiction des armes nucléaires est à notre portée. Il s'agit d'une aspiration nécessaire dans un monde fragile en proie à des luttes pour la suprématie et où un éventuel affrontement nucléaire est une menace latente. Certains d'entre nous ont qualifié ces efforts de naïfs et de contre-productifs, mais nous sommes pleinement conscients du fait que l'interdiction n'est pas synonyme d'élimination. Nous sommes cependant convaincus qu'il s'agit d'un élément clef dans le processus d'avènement d'un monde plus sûr et à l'abri du danger d'une catastrophe nucléaire.

Bien que l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires soient une priorité, nous devons en attendant veiller à ce que toutes les initiatives prises pour atténuer le risque qu'elles représentent soient pleinement mises en oeuvre. C'est pourquoi nous avons absolument besoin de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du TICE. Par conséquent, nous condamnons catégoriquement les récents essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée. Ces actions ne servent qu'à saper la paix et la sécurité internationales, exacerbent les tensions régionales et entravent les efforts visant à promouvoir le dialogue, la confiance et la coopération nécessaires pour faire de la péninsule coréenne une région pacifique et assurer sa dénucléarisation. Nous appelons toutes les parties à revenir à la table des négociations afin de trouver une solution pacifique fondée sur le dialogue, la diplomatie et les relations de bon voisinage.

Par ailleurs, nous réaffirmons l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires, élément essentiel du désarmement nucléaire. Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires de la planète et a servi d'exemple et d'inspiration pour la création d'autres zones de ce type. Ces zones contribuent au désarmement nucléaire et renforcent le régime de non-prolifération. C'est pourquoi il faut leur accorder la place qui leur revient, y compris dans les travaux de la Commission.

Chaque année, les armes légères et de petit calibre causent la mort de centaines de milliers de personnes à travers le monde. Elles alimentent les conflits et exacerbent la violence, notamment parce que les armes restantes de conflits antérieurs sont souvent détournées vers le marché illicite et deviennent alors une menace qui dure pendant des décennies. Dans mon pays, comme dans beaucoup d'autres, le commerce illicite de ces armes alimente la violence armée et l'insécurité victimise la société tout entière. La lutte contre ce fléau est l'une des grandes priorités de notre gouvernement parce que son impact sur la société guatémaltèque est incommensurable.

Le Traité sur le commerce des armes est le premier instrument juridiquement contraignant visant à réduire considérablement le coût humain de la prolifération des armes dans le monde entier. Il cherche à empêcher que les fournisseurs d'armes profitent des points les plus faibles de la chaîne d'approvisionnement légale des armes et les détournent vers le marché illicite. À cette

fin, il précise les responsabilités incombant à tous ceux qui participent à ladite chaîne d'approvisionnement. Le Guatemala a signé le Traité sur le commerce des armes peu après son ouverture à la signature, en reconnaissance de ses postulats nobles et nécessaires, et a déposé son instrument de ratification le 12 juillet dernier. Nous avons soutenu cet instrument important dès le début, après avoir participé activement à sa négociation et au processus préparatoire de la première Conférence des États Parties. Nous occupons actuellement le poste de vice-président de la troisième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes. Nous devons continuer à œuvrer en vue de son application intégrale, afin qu'il puisse faire une réelle différence dans la lutte contre le commerce illicite des armes et veille à ce que les pays exportateurs, importateurs et de transit travaillent selon les mêmes normes.

Ma délégation souhaite réitérer son engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et de ses mécanismes de suivi. Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès, et même lorsque nous parvenons à adopter des documents finals, comme par exemple lors de la Conférence d'examen et lors des cinquième et sixième Réunions biennales des États, nous déplorons le fait que certains pays n'ont pas autorisé l'évolution de cet important instrument, une évolution indispensable si l'on veut maintenir sa pertinence. Sur ce dernier point, il est particulièrement regrettable qu'il n'ait pas été possible de faire d'importants progrès récemment lors de la sixième Réunion biennale des États en ce qui concerne l'inclusion de la question des munitions, en dépit de la volonté d'un grand nombre d'États et l'attention particulière accordée aux flux illicites de munitions dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre (A/71/438).

Le Guatemala est attaché à la pleine élimination des armes de destruction massive et condamne fermement leur utilisation. Il est impératif que tous les États ratifient la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Et nous réaffirmons l'importance de l'application intégrale par tous les États Parties des dispositions et exigences de ces deux conventions.

Le Guatemala condamne fermement l'emploi d'armes à sous-munitions par qui que ce soit et en toutes circonstances. Il s'agit là d'une violation des principes énoncés dans le droit international humanitaire. Nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes à sous-munitions. Mon pays est très fier que l'Amérique centrale ait été déclarée première zone au monde exempte d'armes à sous-munitions.

Mais nous nous devons également d'exprimer nos préoccupations s'agissant de l'emploi d'armes explosives dans des zones habitées. Comme les événements récents l'ont montré, les conséquences humanitaires de l'emploi de ces armes sont dévastatrices, et leurs effets effroyables sont souvent aveugles. Nous rappelons ici l'importance que revêt le respect du droit international humanitaire et la responsabilité qui incombe aux États de protéger leurs populations civiles. Cette question mérite une plus grande attention de la part de la Commission.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été un moment historique dans l'histoire de la diplomatie internationale et un succès pour le multilatéralisme. Le Programme 2030 illustre l'interdépendance et l'interaction qui existent entre toutes les questions abordées par l'ONU, y compris les travaux de la Commission. Il reconnaît pleinement et appuie sans équivoque le lien qui existe entre le désarmement et le développement. La prolifération légale ou illégale des armes conventionnelles alimente la violence armée, prolonge les guerres et les conflits et renforce la criminalité transnationale organisée. Outre qu'elle entraîne chaque année la mort de centaines de milliers de personnes, elle sape les capacités de développement des États, fragilise le tissu social et ajoute incontestablement aux souffrances humaines.

Et quant aux armes nucléaires, leur existence même est une menace pour l'humanité. C'est pourquoi nous avons la responsabilité et l'obligation de veiller à ce que les accords conclus dans cette enceinte se traduisent en actions concrètes sur le terrain.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.2/71.PV.2) et celle faite par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Représentant permanent de l'Algérie de son élection à la présidence de la Première Commission à la soixante et onzième session, ainsi que les autres membres du Bureau. Nous voulons également saluer l'Ambassadeur van Oosterom des Pays-Bas pour les efforts inlassables qu'il a déployés en tant que Président de la Commission à la session précédente.

Une fois de plus, nous réaffirmons que la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires sont des priorités de la République bolivarienne du Venezuela. Nous sommes très conscients de la priorité qui a été exprimée au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir que la tâche la plus urgente et la plus critique reste l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire. Soixante et onze ans après le lancement des bombes atomiques qui ont semé la destruction et la mort à Hiroshima et Nagasaki, rien ne peut justifier la menace constante pour l'humanité de près de 16 000 armes nucléaires, dont plus de 4 000 sont prêtes à être utilisées immédiatement.

Le 19 août, les États Membres ont pris la décision historique de recommander à l'Assemblée générale de commencer en 2017 les négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination. Nous espérons qu'un tel instrument sera officiellement adopté en 2018 à l'occasion de la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire que doit tenir l'Assemblée générale.

L'interdiction des armes nucléaires serait un pas en avant important, mais insuffisant. Le Venezuela, à l'instar de nombreux membres de la communauté internationale, continuera à plaider fermement en faveur de l'adoption, dans les meilleurs délais, d'une convention pour éliminer les armes nucléaires dans un calendrier précis et sous une supervision internationale rigoureuse. En attendant de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons adopter d'urgence un certain nombre de mesures. Il ne s'agit pas là de conditions préalables au désarmement nucléaire, mais de mesures qui nous aideront jusqu'à ce que cet objectif soit atteint. Ces mesures sont les suivantes.

Premièrement, nous devons adopter et ratifier un instrument international par lequel les États dotés de l'arme nucléaire devraient fournir des garanties inconditionnelles et juridiquement contraignantes qu'ils

n'utiliseront jamais ces armes ou menaceront de les utiliser contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Deuxièmement, nous devons mettre un terme aux déclarations interprétatives des États dotés d'armes nucléaires concernant les Protocoles additionnels aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment le Traité de Tlatelolco. À cet égard, notre pays appelle avec force à la convocation, dans les meilleurs délais, de la conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Troisièmement, nous devons éliminer une fois pour toutes le rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires et les politiques de sécurité de tous les États dotés de l'arme nucléaire.

Quatrièmement, nous devons garantir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, tous les États visés à l'annexe 2 sont vivement encouragés à accélérer le processus de signature et de ratification de cet instrument. Nous appelons également avec force tous les États dotés de l'arme nucléaire à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires non explosifs, y compris les expériences sous-critiques et celle effectuées par des super-ordinateurs, en vue d'améliorer les arsenaux existants.

Cinquièmement, nous devons négocier et assurer l'entrée en vigueur d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, y compris la production d'uranium hautement enrichi et de plutonium. En attendant que ce traité entre en vigueur, nous devons imposer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes.

Sixièmement, les États dotés de l'arme nucléaire doivent appliquer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en particulier les accords de garanties généralisées dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le modèle de Protocole additionnel. Des moyens de vérification doivent également être mis en place afin de garantir le respect de la Convention sur l'élimination complète et irréversible des armes nucléaires et la pérennité d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Enfin, nous devons mettre un terme à la mise au point de systèmes de défense antimissile. Le risque de militarisation de l'espace est de plus en plus préoccupant et sa prévention est une tâche encore plus urgente. Dans le même temps, nous reconnaissons que des discussions ont eu lieu en vue de la convocation d'une quatrième

Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et sur la nécessité de traiter des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. L'essence de ce processus, en tant que forum de désarmement et de sécurité internationale consiste précisément à anticiper les futurs problèmes de sécurité – par exemple, le rôle des armes classiques très perfectionnées capables de causer des destructions massives que mettent au point les États ayant les ressources et les capacités techniques requises. Dans un monde « post-nucléaire », nous devons renforcer les normes et les institutions pour régler pacifiquement les différends internationaux. Il ne s'agit pas là de conditions préalables au désarmement nucléaire mais plutôt, comme nous l'avons dit précédemment, de mesures à prendre en attendant la réalisation du désarmement nucléaire.

Le Venezuela réitère sa condamnation de l'utilisation des armes chimiques et biologiques, quels qu'en soient les utilisateurs et où que ce soit. Nous sommes fermement convaincus que leur élimination totale et complète est nécessaire. À cet égard, il est impératif que tous les États ratifient la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous nous félicitons de la tenue en novembre prochain à Genève de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

Nous réaffirmons l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

Ce sont là deux initiatives multilatérales, régionales et nationales très importantes pour lutter effectivement contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui a des effets négatifs sur diverses régions du monde. Nous condamnons sans réserve le transfert d'armes légères et de petit calibre par certaines puissances vers des acteurs non étatiques en vue de renverser des gouvernements et de déstabiliser des régions entières dans le monde.

Il est profondément regrettable que depuis la fin de la guerre froide, on n'ait pas accordé suffisamment d'attention aux risques associés aux nouvelles

technologies destructrices. Il était totalement à prévoir que, si aucun contrôle n'était instauré, les drones seraient utilisés de manière irresponsable et illégale par des gouvernements et des acteurs non étatiques, y compris des terroristes. Il va se passer la même chose avec la nanotechnologie, la robotique, la réalité virtuelle et les manipulations génétiques, si nous ne prenons pas d'urgence des mesures pour contrôler ces techniques avant qu'elles ne soient utilisées à des fins militaires.

Le Venezuela est convaincu du rôle important des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Mais, parallèlement à ces mesures, nous devons aussi avancer dans le contrôle des armes classiques hautement sophistiquées ayant la capacité de provoquer des destructions massives. Ces mesures ne sauraient être fondées sur l'hypothèse erronée selon laquelle limiter les flux d'armes en direction des États considérés comme « peu fiables » par certains, ainsi que le prévoit le Traité sur le commerce des armes, est la solution à tous les problèmes de contrôle et de prolifération excessive des armes classiques.

Enfin, le Venezuela, en tant que pays dont l'armée n'a pas franchi les frontières nationales depuis la campagne pour l'indépendance de l'Amérique du Sud, il y a 200 ans, et membre d'une région qui a non seulement été proclamée zone de paix par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, mais a aussi été la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde, continuera, compte tenu de tout ce qu'il peut apporter notamment du point de vue politique, éthique et moral, de contribuer au désarmement et à la paix et la sécurité internationales.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : La délégation des Maldives félicite le Président ainsi que les autres membres du Bureau de la Première Commission de leur élection. Ils peuvent compter sur le plein appui de ma délégation au cours des travaux qui nous attendent.

Les Maldives ne fabriquent aucun type d'armes ou de systèmes d'armement, et n'ont aucune ambition dans ce domaine. Même si nous n'avons pas les moyens matériels de contribuer au renforcement et à l'application d'un régime mondial de non-prolifération et de désarmement, nous estimons avoir l'obligation morale d'œuvrer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

Lorsque l'ONU a été créée, les pays se sont engagés à édifier un monde qui un jour n'aurait plus à être hanté par le spectre de la guerre. Au cœur de cette

ambition, il y avait la promesse d'un désarmement général et complet. Au fil des décennies, des progrès importants ont été faits en direction de cet objectif, mais depuis peu, plusieurs actions menacent de remettre en cause ces avancées. Tout essai nucléaire effectué par un pays est grand pas en arrière à cet égard. En plus, d'être une violation flagrante du droit international, c'est aussi un obstacle à la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Nous devons donc redoubler d'efforts pour empêcher de nouveaux essais et mettre un coup d'arrêt à la prolifération des armes nucléaires.

S'il y a lieu de saluer les progrès réalisés, ceux-ci resteront insuffisants tant que tous les stocks d'armes nucléaires n'auront pas été totalement et définitivement éliminés et que les recherches pour mettre au point des têtes militaires toujours plus meurtrières, des vecteurs et des systèmes de stockage toujours plus perfectionnés n'auront pas cessé. Les États qui aspirent à utiliser la technologie nucléaire à des fins utiles doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour prévenir la prolifération, respecter les exigences du droit international et s'engager à ne pas acquérir, mettre au point et produire d'armes nucléaires.

Nous constatons à regret que tous les signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ont pas réduit leurs arsenaux, contrairement à ce que prévoient les dispositions du Traité. À l'heure où la situation mondiale en matière de sécurité se caractérise par la prédominance croissante des acteurs non étatiques, y compris des groupes terroristes, qui opèrent en dehors du cadre structurel et normatif du droit international, il existe un risque toujours plus grand que des armes nucléaires ne tombent entre de mauvaises mains. Pour empêcher qu'un tel scénario alarmant ne se matérialise un jour, tous les États doivent redoubler d'efforts et lutter contre la prolifération nucléaire.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2310 (2016), à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Même s'il convenait de marquer l'occasion, à bien des égards, la résolution appelle l'attention sur qui reste à faire. En effet, 20 ans après son adoption, le TICE n'est toujours pas entré en vigueur.

Le 26 septembre, nous avons observé la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Le Secrétaire général, dans sa déclaration à cette occasion, s'est dit préoccupé par l'absence de progrès dans le désarmement nucléaire multilatéral,

en dépit des preuves irréfutables que les armes nucléaires fragilisent la paix et la sécurité nationales et internationales, au lieu de les renforcer. Son appel lourd d'inquiétude devrait tous nous inciter à réfléchir sérieusement aux mesures que ne nous n'avons pas encore prises. Nous appuyons le travail mené par les États Membres en faveur de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et nous pensons que la sensibilisation est la clef pour changer les esprits et ouvrir la voie à une paix durable.

Il reste aussi du travail s'agissant de faire reculer le trafic et la prolifération des armes légères. Leur petite taille ne retire rien à la menace immédiate et bien réelle qu'elles représentent pour la vie humaine et la paix et la sécurité mondiales. À cet égard, les Maldives se félicitent de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, et j'informe la Commission que la procédure nationale pour ratifier le Traité est en cours.

Conscientes de l'importance de respecter les engagements pris en matière de désarmement, les Maldives voudraient rappeler ici que leurs lois très strictes ont permis qu'il n'y ait aucun trafic d'armes sur le territoire maldivien ou avec d'autres États. Les Maldives continuent de plaider en faveur de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, comme elles le font depuis que la Déclaration à cet égard a été adoptée par l'Assemblée générale en 1971 (résolution 2832 XXVI), afin de préserver la paix et la sécurité dans notre région.

Il existe un lien évident et désormais bien compris entre la paix et la sécurité et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif 16 vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives au service du développement durable. Le désarmement est primordial si nous voulons avoir des sociétés véritablement et à jamais pacifiques. Tout comme les conflits sont le cauchemar du développement, la prolifération des armes, qu'elles soient classiques ou nucléaires, est la mère des conflits.

Soixante et onze ans après que la puissance effroyable des bombes atomiques a été déversée sur l'humanité, et 71 ans après la création de l'ONU, l'objectif de parvenir au désarmement général et complet demeure une noble ambition. Malgré les nombreux défis, nous continuons de croire que, pour peu que nous soyons sincèrement attachés à cet objectif, nous pouvons avancer résolument vers un monde sans armes nucléaires et un avenir pacifique pour nous et pour les générations à venir.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer me joindre aux autres orateurs et souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Boukadoum, de l'Algérie, en sa qualité de Président des travaux de la Première Commission pour la session de cette année.

Nous nous trouvons face à d'importants défis. Les civils continuent de souffrir du fait de conflits armés. Des armes chimiques ont été employées. L'intégrité territoriale de plusieurs États Membres de l'Organisation des Nations Unies a été violée. La prolifération nucléaire reste une menace. Les essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée représentent une violation flagrante de ses obligations internationales et mettent en péril la sécurité de la région.

Heureusement, des évolutions positives sont aussi à noter. Les Sommets sur la sécurité nucléaire ont contribué sensiblement à renforcer la sécurité nucléaire et à maintenir les matières fissiles hors de portée des terroristes. L'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires est entré en vigueur cette année. Le Plan d'action global commun entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran a montré que la diplomatie peut venir à bout des divergences profondes et produire des résultats concrets. Le Plan d'action global commun devrait servir de modèle à nos efforts d'ensemble en faveur du désarmement à l'avenir.

La Norvège se félicite de la poursuite de l'application du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, signé en 2010. Nous exhortons la Russie à répondre positivement à la proposition des États-Unis de réduire d'un tiers supplémentaire les ogives nucléaires stratégiques.

Notre objectif ultime est l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. En avril, le Parlement norvégien a adopté à l'unanimité une motion dans laquelle il demande au Gouvernement

« d'œuvrer activement à un monde exempt d'armes nucléaires et de promouvoir l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est la force motrice de la non-prolifération et du désarmement, dans l'optique de parvenir à une élimination équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable des armes nucléaires; et, sur la base de ces critères, d'adopter une perspective de

long terme en élaborant un cadre juridiquement contraignant pour atteindre cet objectif ».

La Conférence d'Oslo sur les incidences humanitaires des armes nucléaires a enclenché un mouvement concret et fondé sur des faits. Les connaissances que nous avons acquises nous incitent à aller de l'avant dans notre quête commune d'un monde sans armes nucléaires. À un certain stade, un instrument juridiquement contraignant sera nécessaire. Cette question a été débattue cette année par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Toutefois des divergences de vues persistent en ce qui concerne la teneur, le format, la portée et le calendrier de telles mesures juridiques. L'élimination complète ne sera possible qu'avec la participation active des États détenteurs d'armes nucléaires.

Un système de vérification crédible contribue à renforcer la confiance. C'est essentiel pour la poursuite des efforts de désarmement. Cette semaine, un groupe de pays issus de différentes régions, auquel la Norvège est pleinement associée, présentera un projet de résolution sur la vérification du désarmement nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Le Traité contient une obligation juridique claire concernant le désarmement nucléaire, obligation qui a été confirmée et renforcée durant ses différentes Conférences d'examen. Nous devons mettre à profit le prochain cycle d'examen pour continuer de faire progresser le programme de désarmement nucléaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a établi une norme fondamentale, renforcée depuis par la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité adoptée le mois dernier. Toutefois, un pays continue à défier cette norme relative à l'interdiction des essais. Cette situation souligne l'urgence que le TICE entre formellement en vigueur. La non-prolifération fait partie intégrante de notre effort pour parvenir à « l'option zéro ». La Norvège considère que l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et son protocole additionnel forment la norme actuelle en matière de vérification.

Tous les pays fournisseurs ont la responsabilité d'appliquer les conditions de vente les plus strictes et de veiller à ce que les transferts se fassent à des fins exclusivement pacifiques dans les pays récipiendaires.

Le risque que des groupes terroristes acquièrent des armes de destruction massive est bien réel. C'est pourquoi la Norvège appelle à la pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous devons combattre le terrorisme biologique et chimique. La Norvège espère vivement que la prochaine Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction aboutira à un document final réaliste et tourné vers l'avenir.

Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que certaines armes classiques frappent sans discrimination. Il est donc absolument indispensable de respecter les normes fondamentales établies par la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La Norvège finance actuellement des programmes antimines et d'assistance aux victimes dans une vingtaine de pays concernés. La Norvège est fière d'être, aux côtés des États-Unis, le fer de lance de l'Initiative mondiale de déminage en faveur de la Colombie. Notre objectif est de débarrasser totalement la Colombie des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre.

Nous devons poursuivre nos efforts pour combattre le commerce ainsi que l'utilisation irresponsables et illicites des armes légères et de petit calibre et leurs munitions. Le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects sont des éléments clés à cet égard. Cette année, la Norvège a contribué au financement de plusieurs projets de gestion et de destruction des stocks d'armes dans la région du Sahel.

Nous avons pris acte de l'appel du Secrétaire général à s'abstenir d'utiliser des armes explosives à large champ dans les zones habitées, et à participer aux efforts en cours pour élaborer une déclaration politique sur cette question. Nous voudrions voir un bien plus grand nombre de pays participer aux discussions actuelles sur la meilleure manière d'améliorer la protection des civils en temps de conflit, et de renforcer ainsi le respect du droit international humanitaire. Il existe une obligation très claire de faire la distinction entre combattants et non-combattants dans les situations de conflit.

En Syrie, au Yémen et en Ukraine, nous avons pu voir comment l'emploi aveugle d'armes explosives

à large champ dans des zones habitées entraîne des pertes civiles tout à fait disproportionnées et viole le droit international humanitaire. La destruction d'infrastructures essentielles, comme les habitations, les écoles et les hôpitaux, nuit aux perspectives de relèvement après le conflit, à la consolidation de la paix et à la reconstruction une fois que les combats ont pris fin. Selon nous, il est utile d'aborder cette question en mettant l'accent sur les situations actuelles et les expériences concrètes. Notre objectif à cet égard est d'influencer la pratique et de définir des normes de conduite pour toutes les parties à un conflit.

Les cybermenaces posent de graves défis à pratiquement tous les pays et représentent un danger potentiel pour la paix et la sécurité internationales. Un ordre numérique juste, stable et pacifique ne pourra être mis en place que s'il est fondé sur le droit international. Il est universellement reconnu que le droit international en vigueur s'applique également au cyberspace. Le développement de la coopération internationale dans ce domaine profitera à tous.

Le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération sont tous vitaux pour notre sécurité. Et pour renforcer notre sécurité, il faut impérativement prendre en compte nos préoccupations collectives et individuelles en matière de sécurité humaine, de manière à ce que les efforts que nous déployons pour y répondre se renforcent mutuellement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première déclaration est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq.

M^{me} Comanescu (Roumanie) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Boukadoum et les membres du Bureau de leur élection et de la manière dont ils dirigent les travaux jusqu'à présent. Nous leur souhaitons plein succès dans leur tâche et les assurons du plein appui de notre délégation.

Les points de vue de ma délégation dans le contexte du débat général ont été pleinement reflétés dans la déclaration faite lundi au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2). Nous formulerons quelques observations plus spécifiques dans le cadre des débats thématiques.

Je voudrais réagir ici au texte de la déclaration de la Fédération de Russie et aux observations relatives à la Roumanie qui y figurent, y compris au fait que

des mises en garde y sont formulées, ce qui n'est guère compatible avec l'esprit de l'Assemblée générale.

Je voudrais également rappeler que l'année dernière, dans cette même salle, nous avons présenté notre position concernant le système antimissiles balistiques qui est installé en Roumanie, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un système à caractère purement défensif et respectant pleinement le droit international. Ce système n'est pas dirigé contre la Fédération de Russie et il ne porte atteinte en aucune manière aux capacités stratégiques de la Russie. Mon pays l'a déjà expliqué à plusieurs reprises et cette position est également exposée en détail dans le communiqué final du Sommet de l'OTAN tenu à Varsovie en juillet de cette année.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole afin de répondre aux accusations sans fondement formulées par le représentant du régime israélien concernant le programme de missiles iraniens. Je voudrais sur ce point apporter les précisions suivantes.

Premièrement, rien dans le droit international n'interdit les activités militaires classiques et légitimes. L'Iran a parfaitement le droit de se doter des moyens classiques de dissuasion et de défense pour parer à toute agression. Le programme de missiles balistiques iraniens et les tirs d'essai effectués dans ce cadre s'inscrivent dans le contexte de l'effort actuellement en cours pour doter nos forces armées des capacités légitimes de défense, confirmer l'efficacité et l'état de préparation de nos systèmes de missiles en cas de menace à la sécurité, et exercer notre droit à la légitime défense en cas d'attaque armée. Les déclarations et les actes de l'Iran ont toujours confirmé le caractère totalement défensif de ses efforts militaires visant à répondre aux menaces et tentatives d'intimidation. Nous n'allons déclencher aucune guerre, mais nous voulons pouvoir nous défendre. Nous n'allons attaquer aucun pays, mais si on nous attaque, nous voulons pouvoir répondre.

C'est de la démagogie pure et simple de la part d'un pays qui a reçu près de 100 milliards de dollars d'armement ultra-perfectionné rien que pour l'année 2015 que de s'offusquer de manière aussi grotesque des essais de missiles classiques que réalise l'Iran. Le montant total du budget iranien de la défense pour cette même année ne représente qu'une infime partie de ce qu'a reçu Israël. Le niveau de dépense de l'Iran en matière de défense est comparable à celui des autres États de la région, ainsi que le reconnaissent eux-mêmes des dirigeants des États-Unis au plus haut niveau.

Dans ces circonstances, il est scandaleux que ceux qui n'envisagent pas de limite à l'escalade militaire dans la région cherchent à remettre en question nos efforts légitimes consistant à mobiliser nos ressources humaines et nos moyens matériels pour nous doter d'une force de défense et de dissuasion conventionnelle suffisante.

Depuis des décennies, la République islamique d'Iran vit sous la menace du recours à la force par le régime israélien, en violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Le régime israélien continue à brandir la menace d'une agression contre l'Iran et poursuit son discours belliqueux à notre rencontre, comme en témoigne cette célèbre phrase « toutes les options sont sur la table ».

L'année dernière, le régime israélien a porté la menace militaire contre l'Iran à son paroxysme. Dans une déclaration faite à l'occasion d'une conférence, le 5 mai 2015, le Ministre de la défense de ce régime, Moshe Yaalon, a menacé d'utiliser la bombe nucléaire contre l'Iran. Sur cette question, je recommande aux délégations de lire le document S/2015/353, daté du 19 mai 2015. Ce même régime reste le seul de la région à posséder de manière illégale des armes nucléaires et demeure le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Plusieurs délégations ont mentionné, à la séance d'aujourd'hui, le troisième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2016/738/Rev.1). Nous rappelons que ce rapport n'est pas le rapport final du Mécanisme. Nous avons de nombreuses observations à son égard, notamment le fait qu'il ne présente aucune preuve matérielle de l'utilisation d'armes chimiques, ni aucune donnée certifiée ou rapport médical à cet égard. En outre, le rapport se fonde sur des témoignages oculaires fournis par des groupes armés terroristes et des membres de communautés qui accueillent ces groupes terroristes.

Nous avons adressé de nombreuses lettres au Conseil de sécurité, au Mécanisme d'enquête conjoint, au Secrétaire général et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) à propos des multiples cas où les groupes terroristes armés ont employé des armes chimiques contre des civils et des membres des forces armées syriennes. Malgré cela, personne ne veut enquêter sur ces cas. Tout le monde sait quels sont les groupes terroristes qui ont employé ces armes chimiques, mais personne ne veut dire leurs

noms, parce qu'un certain nombre de pays participent plus qu'activement au financement et à l'appui logistique de ces groupes.

Nous rappelons à la Commission ce qui s'est produit à Khan el-Assal en 2013 et le fait que la République arabe syrienne a demandé au Secrétaire général d'enquêter sur l'emploi d'armes chimiques contre des civils et des membres de l'armée et d'identifier les responsables de cet incident. Mais notre demande a été rejetée, parce que plusieurs membres du Conseil de sécurité connaissaient pertinemment l'identité de ceux qui ont employé des armes chimiques dans ce cas précis.

En ce qui concerne les commentaires formulés par la représentante de la France, je l'invite à lire *Les chemins de Damas*, livre écrit par Georges Malbrunot et Christian Chesnot, qui accusent un ancien Ministre français des affaires étrangères d'être derrière l'attaque à l'arme chimique qui a visé la Ghouta en août 2013.

Certains de ceux qui ont fait des déclarations aujourd'hui contribuent à fournir aux groupes terroristes armés des armes et une expertise nucléaires. À cet égard, je renvoie à divers rapports du Conseil de sécurité qui confirment que du gaz sarin, transporté dans un avion civil, a été introduit clandestinement en Syrie via la Libye, gaz que les terroristes ont ensuite testé sur des animaux, publiant à l'appui leurs photos sur Internet.

Nous sommes surpris par les fausses accusations et l'hypocrisie dont use le représentant israélien pour accuser d'autres pays et rejeter la responsabilité sur eux. Tout le monde sait que c'est l'entité israélienne qui a introduit le terrorisme dans notre région – un terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive,

notamment nucléaires, chimiques et biologiques et même des armes à rayonnement. N'eût été le soutien de certains pays influents au Conseil de sécurité, il y a bien longtemps que les programmes chimiques, biologiques et nucléaires d'Israël auraient pris fin.

L'entité israélienne apporte toutes sortes d'appui – notamment des armes, des informations et des renseignements – à plusieurs organisations et groupes terroristes en Syrie, en particulier l'État islamique d'Iraq et du Cham, le Front al-Nosra et d'autres affiliés et groupes. Comme d'habitude, l'entité israélienne viole et traite par le mépris toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

Comme les représentants de certains pays l'ont dit dans leurs déclarations, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de tous nos efforts. Malheureusement, ces représentants, qui ont aussi mentionné mon pays, semblent avoir oublié que leurs propres pays – notamment l'Allemagne et l'Autriche – violent le système du TNP en permettant la présence d'armes nucléaires sur leurs territoires et dans leurs eaux territoriales.

M. Alokly (Libye) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour réagir à certains commentaires sur le transfert de matières chimiques en Turquie. À cet égard, je tiens à souligner que les armes chimiques en Libye se trouvaient sous protection locale et internationale, et leur destruction a eu lieu sous la supervision de l'agence libyenne et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Les allégations concernant la Libye sont, par conséquent, sans fondement.

La séance est levée à 13 h 5..